



28/01/2009

Laura Abitbol
Hahmed Mouzaoui

En partenariat avec l'INPI : Laurence Joly

Les PME déposantes de brevets en France : **caractéristiques et évolutions récentes**

Dans une économie fondée de plus en plus sur la connaissance, la propriété industrielle est devenue un enjeu primordial¹. Le poids croissant des actifs immatériels dans l'économie, le développement des entreprises ou encore la lutte contre la contrefaçon en illustrent quelques uns des aspects. De même plusieurs mesures récentes ou en projet s'attachent à renforcer la place du brevet. Or, bien quelles soient majoritaires dans le tissu économique français, les PME (petites et moyennes entreprises) et les ETI (entreprises de taille intermédiaire, voir définitions en annexe) restent proportionnellement peu nombreuses parmi les entreprises déposantes de brevets.

Cette étude fait suite à une recherche comparable effectuée conjointement par l'INPI et OSEO en 2004. Elle vise à mieux faire connaître la population des PME déposantes en la comparant, chaque fois que possible, avec la catégorie des ETI. Elle cherche également à évaluer leur poids et décrire leur comportement au travers de deux types d'éclairages. Le premier, quantitatif, est quasi exhaustif et réalisé à partir de la base des données de l'Institut National de la Propriété Industrielle – INPI. Le second, qualitatif, s'appuie sur une enquête téléphonique auprès d'un échantillon représentatif de déposants.

Les données quantitatives s'intéressent à la répartition des brevets et des déposants selon leurs principales caractéristiques économiques, ainsi qu'aux évolutions constatées récemment. Les données qualitatives éclairent les stratégies à l'œuvre en matière de dépôt de brevets par les PME et les ETI ainsi que quelques aspects pratiques de la gestion de la propriété industrielle en entreprise.

¹ Cf. le rapport de 2006 de MM. Levy et Jouyet, "l'Économie de l'immatériel, la croissance de demain" consultable à <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/064000880/0000.pdf>

SOMMAIRE

Synthèse de l'étude.....	3
Partie 1 : Chiffres clés des demandes de brevets publiées en 2007 à partir des données exhaustives de l'INPI	6
11. La place des PME dans les dépôts de brevets de 2007.....	6
12. Quelques caractéristiques des PME ayant eu au moins une demande de brevet publiée en 2007 par la voie nationale	10
13. Évolution de la part des brevets des PME entre 1999 et 2007	14
Partie 2 : Enquête auprès des PME et des ETI ayant eu un brevet publié en 2007	17
21. Caractéristiques des PME ayant eu un brevet publié en 2007.....	17
22. Le rôle et la place des brevets dans la stratégie des PME et ETI	25
23. La gestion de la propriété industrielle dans les PME et les ETI.....	31
24. Comparaison des comportements des PME déposantes de brevet entre 1999 et 2007 ..	40
Liste des tableaux, graphiques et encadrés	42
Annexes	44
Annexe 1 : Le fichier exhaustif des déposants de demandes de brevets par la voie nationale publiées en 2007 de l'INPI.....	44
Annexe 2 : Méthodologie de l'enquête.....	45
Annexe 3 : La classification internationale des brevets (CIB)	46
Annexe 4 : Poids des domaines technologiques par type de déposants (source : INPI 2008)49	
Questionnaire.....	51
Bibliographie	55

Synthèse de l'étude

OSEO et l'INPI ont décidé de reprendre et d'approfondir en 2008 l'étude commune publiée voici quatre ans portant sur les PME déposantes de brevets (voir définitions en encadré et en annexe). La première partie exploite les données exhaustives du fichier des demandes de brevets publiées par la voie nationale auprès de l'INPI. La seconde partie présente les résultats d'un sondage effectué auprès d'un échantillon représentatif de PME et d'ETI (entreprises de 250 à moins de 2000 salariés) déposantes de brevet et dont les demandes ont été publiées en 2007.

L'étude exhaustive montre que **1438 PME ont déposé 2010 demandes de brevets, publiées¹ en 2007**, soit une demande sur cinq émanant des personnes morales françaises. En moyenne, chaque PME dépose 1,4 demande de brevet contre 10,9 pour les grandes entreprises. 113 ETI ont eu pour leur part 271 demandes publiées la même année.

Une PME sur deux a vu sa première demande de brevet publiée en 2007 : ce sont des primo-déposants, par opposition aux déposants réguliers. Les PME déposantes sont habituellement des entreprises jeunes : un tiers d'entre elles a moins de 8 ans. Elles se lancent également tôt dans la voie du premier dépôt de brevet : 30% des PME primo-déposantes ont été créées après 2003.

Les PME déposantes sont plus actives dans certains domaines que d'autres comme les technologies médicales ou la construction. A l'inverse elles sont sous-représentées dans les transports, l'énergie ou encore la pharmacie.

Cette étude fait suite à une première opération de recensement menée en 2004 qui portait sur les demandes déposées en 1999 et publiées par la suite. L'écart de six ans et demi entre les deux populations étudiées permet d'observer quelques évolutions. **Ainsi, durant cette période, la part des PME dans les demandes est restée stable.** Les entreprises de moins de 10 salariés paraissent toutefois plus dynamiques que celles employant plus de 50 salariés. Une explication possible tient à la réduction sensible du nombre d'entreprises indépendantes de cette taille en France pendant cette période. Les PME industrielles représentent la moitié des déposants mais la part des entreprises de services double de 21 à 40% dans ce laps de temps.

¹ Les demandes de brevets ne sont publiées que 18 mois après leur dépôt, si à cette date elles n'ont pas été retirées par leur titulaire ou rejetées. Il s'agit donc de demandes déposées entre le 1^{er} juillet 2005 et le 30 juin 2006.

L'enquête par sondage confirme que les PME et les ETI déposantes de brevets sont très engagées dans la démarche d'innovation.

Les demandes de brevet se font à un rythme soutenu : 6 PME sur 10 déposent en effet régulièrement des brevets. Ces déposantes régulières se répartissent équitablement en trois catégories : celles qui déposent moins d'un brevet par an, un brevet par an et plus d'un brevet par an. La fréquence de dépôt augmente avec la taille : elle double entre les moins de 10 et les plus de 50 salariés.

L'enquête montre que le rythme des demandes de brevets s'améliore avec :

- une R&D dynamique en interne,
- une collaboration significative avec la recherche publique.

Il existe ainsi un cercle vertueux «R&D - dépôts réguliers» : les trois quarts des PME déposantes régulières réalisent leur activité de R&D en interne.

Les PME et les ETI combinent des stratégies de brevet diversifiées :

- une forte majorité des PME et des ETI développe une stratégie plutôt de défense de leurs droits de propriété industrielle : elles déposent un brevet pour se protéger des attaques, garantir leur liberté d'exploitation ou encore empêcher l'imitation,
- plus du tiers des PME a une stratégie plus ouverte : le dépôt de brevet doit permettre d'acquérir une image d'innovateur, convaincre ou rassurer des partenaires financiers ou commerciaux, faciliter les coopérations techniques,
- un tiers des PME a une stratégie plutôt tournée vers la valorisation via une politique active de licence : le brevet doit permettre de tirer des revenus des résultats de la R&D; les ETI sont en retrait sur cet objectif.

Les entreprises ont une gestion active de leurs titres de propriété industrielle à travers :

- l'extension des brevets à l'international : elle est courante pour les PME ou ETI déposantes régulières et plus ponctuelle pour les primo-déposantes et les plus petites entreprises,
- des accords de licences : une PME sur cinq a déjà cédé une ou plusieurs licences relatives à ses brevets, une sur dix en a acquis. Un tiers des ETI le fait régulièrement. Les PME et les ETI qui innovent en partenariat concluent plus d'accords de licences que celles qui innovent de manière isolée,
- un portefeuille élargi de titres de propriété industrielle : la majorité des PME et la quasi-totalité des ETI disposent d'un large éventail de titres de PI comprenant marques, modèles et dessins.

La gestion de la PI reste l'apanage du patron de PME :

- dans 8 PME sur 10, c'est le dirigeant lui-même qui s'occupe des questions de propriété industrielle,
- en cas de délégation, 6 fois sur 10 cette tâche est confiée à un service de recherche et développement,
- dans les ETI, seul un patron sur cinq s'occupe directement de PI : elle est déléguée soit à un responsable en interne soit à un service, le plus souvent de R&D ,
- le recours aux conseils de professionnels de la PI n'est pas systématique : ainsi 13% des PME primo déposantes n'ont pas fait appel à un CPI (conseil en propriété industrielle) pour déposer leur première demande de brevet; de même, 5% des PME et

des ETI qui déposent régulièrement des brevets n'ont pas l'habitude de faire appel à un CPI.

Le brevet : un outil de protection majeur de l'innovation pour les PME :

- moins de la moitié des PME recourent au secret pour des inventions brevetables dans les années récentes,
- par contre les entreprises importantes, notamment les ETI, gardent plus souvent secrètes leurs inventions brevetables,
- ce sont essentiellement les fonds propres des PME qui permettent le financement de l'exploitation des services ou produits brevetés,
- les financements à risque sont bien utilisés par les PME et ETI quand la R&D est l'activité principale, alors que les prêts bancaires financent plus fréquemment une activité de R&D ponctuelle,
- les PME défendent leur droits industriels : un quart des PME a déjà fait face à un litige relatif à la contrefaçon de brevet. Les litiges qu'affrontent les PME sont une fois sur deux des litiges exclusivement entre PME.

Les PME font un appel fréquent aux divers soutiens publics. Ainsi 6 PME sur 10 ont eu recours à une ou plusieurs aides publiques dans leur démarche récente d'innovation :

- les aides généralistes proposées par OSEO et le CIR (crédit d'impôt recherche) sont citées 4 fois sur 10 par l'ensemble des PME, bénéficiaires ou non d'une aide,
- les soutiens ciblés comme les concours ou prix à l'innovation, les contrats CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche) ou encore l'intégration dans un pôle de compétitivité, profitent à plus d'une PME sur dix,
- les aides spécifiques ou nouvelles, comme le pré - diagnostic brevet de l'INPI créé en 2004 et développé en 2007, sont plus rares.

Sur la période étudiée on observe des évolutions encourageantes comme :

- un nombre stable de PME déposantes,
- un poids comparable de la R&D dans l'activité des PME : 6 PME sur 10 déclarent que la R&D est leur activité principale ou une part importante de leur activité,
- une hausse du nombre moyen de dépôts : en 2008, deux PME sur trois affirment déposer un brevet ou plus par an contre seulement une PME sur quatre dans l'enquête de 2004,
- un soutien constant des Pouvoirs Publics sur la période.

Définitions (voir aussi annexes)

- PME : la définition communautaire implique notamment le respect de certains critères de taille d'effectifs et de chiffre d'affaires ainsi que d'indépendance : l'entreprise ne doit pas être détenue à plus de 25% par une autre entreprise ne répondant pas à la définition de la PME

- ETI : les entreprises de taille intermédiaire rassemblent les entreprises ou groupes indépendants employant de 250 à 2000 salariés ainsi que leurs éventuelles filiales de moins de 250 salariés.

**

*

Partie 1 : Chiffres clés des demandes de brevets publiées en 2007 à partir des données exhaustives de l'INPI

Cette étude s'intéresse aux personnes morales françaises dont les petites et moyennes entreprises (PME) de moins de 250 salariés et indépendantes, c'est-à-dire dont le capital n'est pas contrôlé à plus de 25% par une entreprise non PME. Elle porte également, lorsque l'information est disponible, sur les entreprises de taille intermédiaire (ETI) qui emploient de 250 à 2000 salariés et qui sont indépendantes d'entreprises ou de groupes totalisant plus de 2000 salariés. Ces PME et ETI ont déposé, auprès de l'INPI, une ou plusieurs demandes de brevets ayant fait l'objet d'une publication en 2007. Les définitions, méthodologies et sources utilisées figurent en annexe.

11. La place des PME dans les dépôts de brevets de 2007

Les PME ont déposé 2010 demandes de brevets publiées en 2007, contre 271 pour les ETI.

Comme le rappelle l'INPI¹, l'obtention d'un brevet suppose l'accomplissement de formalités strictes de dépôt. La présente étude concerne uniquement les demandes déposées par la voie nationale en 2005 et 2006, et publiées en 2007. Comme dans la plupart des pays, la voie nationale est majoritairement utilisée par les déposants nationaux. Ceux-ci représentent 80% des dépôts effectués à l'INPI.

Les PME indépendantes sont à l'origine d'une demande de brevet sur cinq publiée en 2007 par les personnes morales françaises et déposée par la voie nationale. Le tableau ci-après précise la répartition des demandes de brevets selon la catégorie juridique des déposants, leur taille et leur nationalité française ou étrangère. Le dénombrement des brevets utilise le comptage fractionnaire : en cas de co-dépôt de la demande de brevet par plusieurs déposants, une part fractionnaire du dépôt est attribuée à chacun des déposants.

¹ http://www.inpi.fr/fileadmin/mediatheque/pdf/statistiques/Brevets_CC_2007.pdf

Tableau 1 : Répartition des demandes de brevets déposées par la voie nationale et publiées en 2007 par statut des déposants (comptage fractionnaire)

	Nombre de demandes publiées..	..en % du total des demandes publiées	..en % des demandes par des personnes morales françaises
Personnes morales françaises	10 395	68,7%	100,0%
PME	2 010	13,3%	19,2%
<i>PME de 1 à 9 salariés</i>	776	5,1%	7,5%
<i>PME de 10 à 49 salariés</i>	785	5,2%	7,6%
<i>PME de 50 à 249 salariés</i>	449	3,0%	4,2%
Entreprises de taille intermédiaire	271	1,8%	2,6%
<i>ETI de 250 à 1000 salariés</i>	182	1,2%	1,8%
<i>ETI de 1001 à 2000 salariés</i>	89	0,6%	0,9%
Groupes, têtes de groupe et filiales de groupe, entreprises de plus de 2000 salariés	7 281	48,2%	70,0%
Universités, centre de recherche, fondations	701	4,6%	6,7%
Non déterminées	132	0,9%	1,3%
<i>Personnes morales étrangères</i>	2 256	14,9%	
<i>Personnes physiques</i>	2 470	16,3%	
Nombre total de demandes de brevets publiées	15 121	100,0%	

Source : INPI (OPI) 2008 – traitements OSEO

En 2007, plus de 15 000 demandes de brevets déposées par la voie nationale ont été publiées¹ en France. Les personnes physiques ont déposé près de 2 500 demandes publiées (soit 16% du total), les personnes morales étrangères en ont déposé environ 2 250 (15%) et les personnes morales françaises environ 10 400 (69% du total).

¹ Les demandes de brevets sont dans un premier temps déposées à l'INPI, puis elles font l'objet d'une publication dans un délai de 18 mois après la demande. Un certain nombre de demandes de brevets ne sont pas publiées.

Les PME ont déposé 2010 demandes sur près de 10 400, soit 19% des demandes déposées par la voie nationale alors qu'elles représentent 59% des personnes morales déposantes. Sur les 2 430 personnes morales françaises déposantes de demandes de brevets par la voie nationale publiées en 2007, on dénombre en effet 1438 PME distinctes. Les 113 ETI répertoriées en représentent 2% et déposent 2% des demandes de brevets.

1438 PME déposent en moyenne 1,4 brevet chacune.

Tableau 2 : Répartition, par statut, des déposants de brevets déposés par la voie nationale et publiés en 2007 (nombre de déposants distincts)

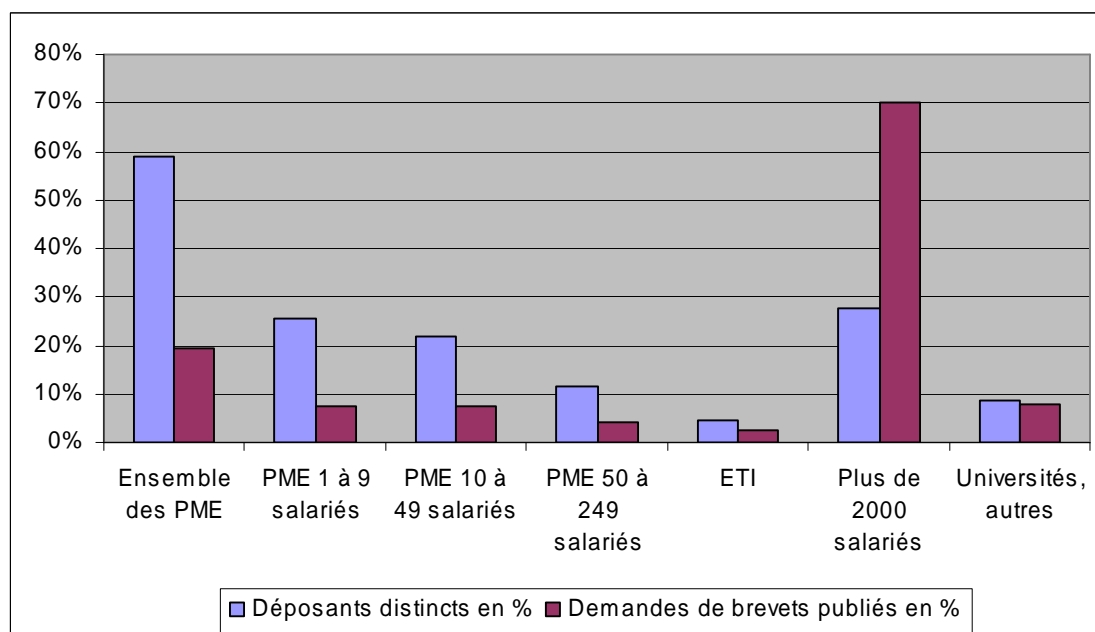
	Nombre de déposants distincts	en %	Nombre moyen de demandes de brevets publiées
Personnes morales françaises	2 430	41,4%	4,2
PME	1 438	24,5%	1,4
<i>PME de 1 à 9 salariés</i>	<i>621</i>	<i>10,6%</i>	<i>1,2</i>
<i>PME de 10 à 49 salariés</i>	<i>535</i>	<i>9,1%</i>	<i>1,5</i>
<i>PME de 50 à 249 salariés</i>	<i>282</i>	<i>4,8%</i>	<i>1,6</i>
Entreprises de taille intermédiaire	113	1,9%	2,4
<i>ETI de 250 à 1000 salariés</i>	<i>88</i>	<i>1,5%</i>	<i>2,1</i>
<i>ETI de 1001 à 2000 salariés</i>	<i>25</i>	<i>0,4%</i>	<i>3,6</i>
Groupes, têtes de groupe et filiales de groupe, entreprises de plus de 2000 salariés	667	11,4%	10,9
Universités, centre de recherche, fondations	131	2,2%	5,4
Non déterminés	81	1,4%	2,2
<i>Personnes morales étrangères</i>	<i>850</i>	<i>14,5%</i>	<i>2,7</i>
<i>Personnes physiques</i>	<i>2 584</i>	<i>44,1%</i>	<i>1,0</i>
Total	5 864	100,0%	2,6

Source : INPI (OPI) 2008 – traitements OSEO

Les grandes entreprises, y compris les groupes avec leurs filiales, regroupent pour leur part 1/3 des déposants et 3/4 des demandes publiées la même année.

Rapportés à la population des entreprises en France, les déposants de brevets sont finalement peu nombreux en France : en 2007 moins de 0,2% des entreprises du secteur marchand déposent des brevets. Cette proportion est plus importante dans l'industrie (5% pour les PMI de 10 à 249 salariés) en raison de la nature même du brevet qui doit pouvoir faire l'objet d'une industrialisation, et d'un nombre d'entreprises plus limité.

Graphique 1 : Répartition des déposants personnes morales françaises et de leur brevets publiés en 2007 (en %)



Les PME sont deux fois plus nombreuses que les grandes entreprises en nombre à avoir eu un brevet publié en 2007 mais elles en déposent au final trois fois moins. La part des universités et autres centres de recherche publics reste limitée tant en nombre de déposants qu'en nombre de brevets déposés. Cette répartition par taille en matière de brevets reflète la structure de la recherche en France que l'on peut appréhender à travers la répartition des entreprises en France selon le nombre de chercheurs, les effectifs totaux de recherche et l'effort de R&D. Cette recherche apparaît fortement polarisée entre les 2/3 des entreprises employant moins de 5 chercheurs et réalisant moins de 10% des dépenses de recherches, et les grandes qui sont 2% en nombre mais représentent les 2/3 en volume de dépenses.

Tableau 3 : Répartition des entreprises selon leur effectif de chercheurs et leur dépenses de recherche en 2006 (en % et équivalents temps plein recherche)

Taille des entreprises (en nombre de chercheurs ETP)	Entreprises et organismes	Effectif de chercheurs total	Dépenses intérieures de recherche
Inférieur à 5	69%	9%	7%
De 5 à moins de 10	16%	7%	5%
De 10 à moins de 20	7%	7%	5%
De 20 à moins de 50	4%	9%	10%
De 50 à moins de 100	2%	8%	8%
Égal ou supérieur à 100	2%	60%	66%

Source : Ministère de la Recherche

<http://cisad.adc.education.fr/reperes/public/chiffres/france/ent.htm>

Le nombre moyen de demandes de brevets publiées par les PME (1,4) est au final nettement inférieur à celui de l'ensemble des personnes morales françaises (4,2) et plus encore à celui des grandes entreprises (10,9).

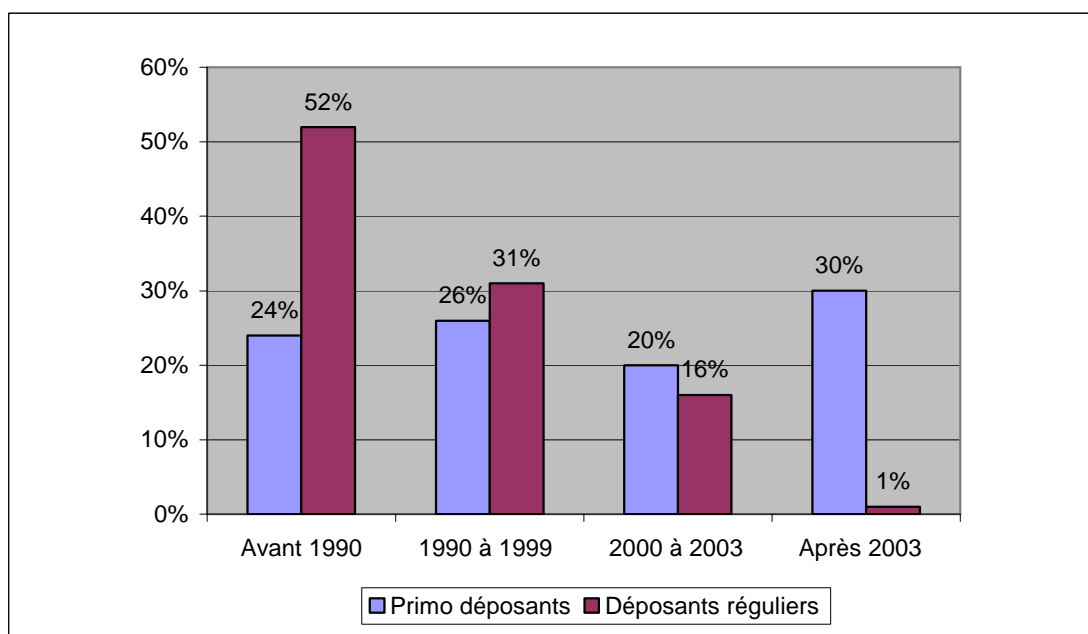
12. Quelques caractéristiques des PME ayant eu une demande de brevet publiée en 2007 par la voie nationale

Autant de primo-déposants que de déposants réguliers.

Les primo-déposants sont des entreprises pour lesquelles une demande de brevet est publiée pour la première fois en 2007, par opposition aux déposants réguliers qui ont déjà déposé et publié une ou plusieurs demandes de brevets avant cette date.

Les PME se répartissent pour moitié entre primo-déposants et déposants réguliers. Les primo-déposants sont plutôt jeunes : 50% ont été créés après 2000, tandis que les déposants réguliers ont plus d'ancienneté : 52% sont nés avant 1990.

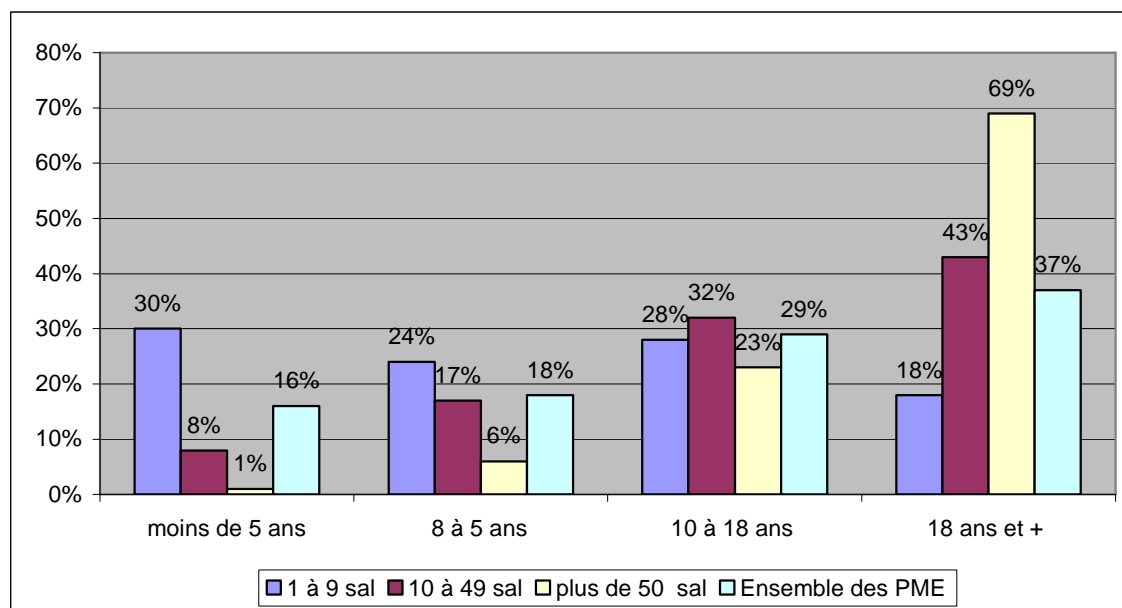
Graphique 2 : Répartition des PME ayant eu au moins une demande de brevet publiée en 2007 selon le rythme de dépôt et leur date de création



Les primo-déposants se lancent tôt dans la voie du premier dépôt : 30% d'entre eux ont déposé leur demande moins de 3 ans après leur création. Le dépôt du brevet publié en 2007 ayant été effectué en 2005-2006, ces entreprises avaient donc bien moins de trois ans lorsqu'elles ont entamé leurs recherches et leurs projets de dépôt de brevet.

25% de jeunes et petites entreprises innovantes.

Graphique 3 : Répartition des PME ayant eu une demande de brevet publiée en 2007 selon leur date de création et leur taille d'effectif



Les jeunes entreprises créées entre 2000 et 2007 et comptant de 1 à 9 salariés représentent un quart des déposants de brevets publiés en 2007. A l'inverse, les PME de plus de 50 salariés ont quasiment toutes plus de 10 ans d'âge.

Davantage de brevets de PME dans le BTP, l'instrumentation et l'outillage.

Tableau 4 : Poids des domaines technologiques des brevets selon la taille d'effectifs des déposants⁵

Taille d'effectif	1 et 9 salariés	10 et 49 salariés	49 et 250 salariés	Ensemble des PME	Personnes morales françaises
Domaines technologiques					
Électronique - électricité	17,4%	18,5%	12,6%	16,7%	21,5%
Instrumentation	15,4%	20,8%	13,7%	17,2%	8,9%
Chimie - Matériaux	14,6%	12,3%	13,3%	13,4%	18,0%
Machines – mécanique - transports	29,9%	29,2%	34,2%	30,7%	40,5%
Autres	22,6%	19,2%	26,1%	21,8%	11,0%
(dont BTP)	(13,8%)	(12,9%)	(0,1%)	(15,6%)	(5,7%)
Demandes non classées	0,1%	0,1%	1,4%	0,1%	0,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Certains domaines technologiques choisis par les PME se révèlent plus accessibles, comme l'instrumentation et le BTP par exemple, que d'autres.

Tableau 5 : Indice de spécialisation relative selon la taille d'effectif en 2007

Domaines et sous – domaines technologiques	1 et 9 salariés	10 et 49 salariés	50 et 249 salariés	Ensemble des PME
Électronique - électricité	0,81	0,86	0,59	0,78
Energie - machines électriques	0,52	0,50	0,42	0,49
Audiovisuel	1,78	1,51	1,08	1,52
Télécommunications	0,79	0,89	0,48	0,76
Transmission d'informations numériques	0,81	1,17	0,27	0,83
Circuits électroniques fondamentaux	0,69	0,10	0,71	0,47
Informatique	1,22	1,10	1,09	1,15
Méthodes de traitement de données pour le management	1,31	3,70	0,78	2,12
Semi-conducteurs	0,09	0,44	0,32	0,28
Instrumentation	1,73	2,32	1,53	1,91
Optique	0,75	1,20	1,01	0,98
Mesure	1,00	0,99	0,48	0,88
Analyses biologiques	1,25	1,42	1,27	1,32
Contrôle	1,50	1,31	0,75	1,26
Technologies médicales	2,12	6,82	4,76	2,88
Chimie - Matériaux	0,81	0,68	0,74	0,74
Chimie organique fine	0,34	0,30	0,67	0,40
Biotechnologies	1,42	0,95	0,48	1,02
Pharmacie	1,04	0,89	1,26	1,03
Chimie Macromoléculaire,	0,18	0,10	0,00	0,11
Produits agricoles et alimentaires	1,46	1,44	1,39	1,43
Chimie de base	1,07	1,02	0,97	1,03
Matériaux, métallurgie	0,37	0,71	0,28	0,48
Traitement de surface	1,03	0,38	0,79	0,72
Nanotechnologies et micro-structures	0,17	0,28	0,00	0,18
Ingénierie chimique	1,55	1,20		1,35
Technologies de l'environnement	0,82	0,67	0,22	0,63
Machines – mécanique - transports	0,74	0,72	0,85	0,76
Outillage	1,60	2,12	2,06	1,91
Autres machines spécialisées	1,46	1,57	1,20	1,45
Machines-outils	0,09	0,10	0,28	0,14
Machines pour textile et papeterie	0,91	0,77	1,70	1,03
Procédés thermiques	1,88	1,83	2,04	1,90
Composants mécaniques	0,94	1,05	0,68	0,92
Transports	0,81	0,56	1,11	0,78
Moteurs – pompes – turbines	0,34	0,25	0,32	0,30
Autres	2,05	1,74	2,37	2,00
BTP	1,82	1,38	2,18	1,73
Ameublement, jeux	1,52	1,03	1,79	1,39
Autres biens de consommation	2,42	2,26	2,74	2,43

L'indice de spécialisation relative des brevets des PME dans un domaine technologique est le ratio du poids de ce domaine technologique dans les brevets de cette catégorie de déposants par rapport au poids de ce domaine technologique dans les brevets de l'ensemble des personnes morales françaises. Lorsque cet indice est supérieur à 1, on peut dire que ces déposants sont spécialisés dans le domaine technologique. Un classement des demandes de brevets des PME par domaines et sous domaines technologiques selon l'indice de spécialisation est présenté dans le tableau précédent.

Exemple : calcul de l'indice de spécialisation en "Électronique – électricité" pour l'ensemble des PME (première ligne du tableau 5)

1. Nombre de brevets des PME dans ce domaine	338
2. Nombre total de brevets des PME (cf. tableau 1)	2010
3. Nombre de brevets des personnes morales françaises dans ce domaine	2176
4. Nombre total de brevets des personnes morales françaises tous domaines confondus (cf. tableau 1)	10107
5. Indice de spécialisation : (1/2) / (3/4)	0,78

Les domaines technologiques occupés par les PME déposantes reflètent leurs spécialisations par rapport à l'ensemble des personnes morales françaises.

Qu'elles soient mesurées par leur poids dans les domaines technologiques ou selon leur indice de spécialisation relative, la part des demandes de brevets des PME dans chaque domaine reflète leur degré de spécialisation.

Les PME sont fortement spécialisées dans certains domaines comme les technologies médicales et la construction.

C'est le cas dans les domaines des technologies médicales (57% des brevets des personnes morales de ce domaine sont déposés par des PME), de la construction et du BTP, des méthodes de traitement de données, de l'outillage ou encore de l'ameublement et des jeux.

Dans tous ces domaines la part des brevets des PME est supérieure à 30%. On peut dire que les PME y sont fortement spécialisées. Les PME en question ont essentiellement moins de 50 salariés. La sous représentation des PME de plus de 50 salariés sur l'ensemble des brevets déposés par les PME se répercute sur chaque domaine ou sous domaine de brevet.

Leur représentation est significative dans certaines niches comme la machine outil ou l'ingénierie chimique.

La part des brevets des PME est comprise entre 20 et 30% dans d'autres domaines dans lesquels les PME sont moyennement spécialisées. C'est, par exemple, le cas de l'audiovisuel, des machines-outils, des analyses biologiques ou encore de l'ingénierie chimique. Les PME sont souvent bien représentées dans des niches industrielles ou des technologies de pointe.

Elles sont sous représentées dans les transports, l'énergie et la pharmacie.

Le poids des brevets des PME est inférieur à la moyenne dans la catégorie « autres » qui inclut notamment les transports, l'énergie ou encore la pharmacie. Ces domaines nécessitent d'importants moyens pour faire de la recherche et du développement.

13. Évolution de la part des brevets des PME entre 1999 et 2007¹

Stabilité du poids des PME déposantes de brevet sur la période.

La part des PME entre 1999 et 2007 est restée stable dans les demandes de brevets déposées par la voie nationale. Les PME sont toutefois un peu plus nombreuses en nombre parmi les personnes morales françaises déposantes en 2007 qu'en 1999 (la notion d'ETI n'existant pas dans l'enquête de 1999, aucune comparaison d'évolution n'est possible pour cette catégorie d'entreprises).

Tableau 6 : Évolution de la part des brevets des PME entre 1999 et 2007 par rapport à celle des personnes morales françaises

	1999	2007	Évolution
Brevets des personnes morales françaises	9 454	10 395	+ 10,0%
Brevets des PME	1 839	2 010	+ 9,3%
Part des brevets des PME par rapport à l'ensemble des brevets des personnes morales françaises	19,4%	19,2%	Ns

Le nombre de personnes morales françaises déposantes de demandes de brevets publiées en 2007 est stable.

Tableau 7 : Évolution du nombre des PME entre 1999 et 2007 par rapport aux personnes morales françaises déposantes de brevets

	1999	2007	Évolution
Nombre de PME déposantes distinctes	1 408	1 438	+ 2,1%
Personnes morales françaises déposantes de demandes de brevets	2 399*	2 430	+1,3%
Part des PME parmi les personnes morales françaises déposantes de demandes de brevets	58,7%	59,1%	NS

* Nombre 1999 corrigé selon la méthode de comptage utilisée dans cette étude (voir commentaire ci après)

¹ Les deux dates de 1999 et 2007 correspondent, pour la première, aux brevets déposés en 1999 et publiés par la suite en 2001, et pour la seconde à des brevets déposés avant 2007 et publiés cette année là.

Les PME représentent 59% des personnes morales françaises déposantes en 2007. Ce poids est resté stable entre 1999 et 2007 compte tenu du mode de comptage identique utilisé pour les deux années. En effet, en 2007 l'INPI ne différencie plus les filiales des têtes de groupes qui les contrôlent. Les données de 1999 ont été recalculées sur la même base pour être comparables à celles de 2007.

Le nombre moyen de demandes de brevets publiées a augmenté moins vite pour les PME que pour l'ensemble des personnes morales françaises comme indiqué dans le tableau ci après.

Tableau 8 : Nombre moyen de demandes de brevets publiées par des personnes morales françaises en 1999 et 2007

	1999	2007	Variation (en brevets)
Personnes morales françaises	3,9	4,3	+0,4
PME	1,3	1,4	+0,1
Groupes, têtes de groupes	6,7	10,9	+4,2

Tableau 9 : Déposants PME et demandes de brevets en 1999 et 2007 selon la taille d'effectif

Taille	Nombre de demandes*			Nombre de déposants			Nombre moyen de demande par déposant	
	1999	2007	Variation	1999	2007	Variation	1999	2007
1 à 9 sal	621	776	25%	529	621	17%	1,2	1,3
10 à 49 sal	665	785	18%	523	535	2%	1,3	1,5
50 à 249 sal	553	449	-21%	356	282	-21%	1,6	1,6
Ensemble des PME	1839	2010	9%	1408	1438	2%	1,3	1,4

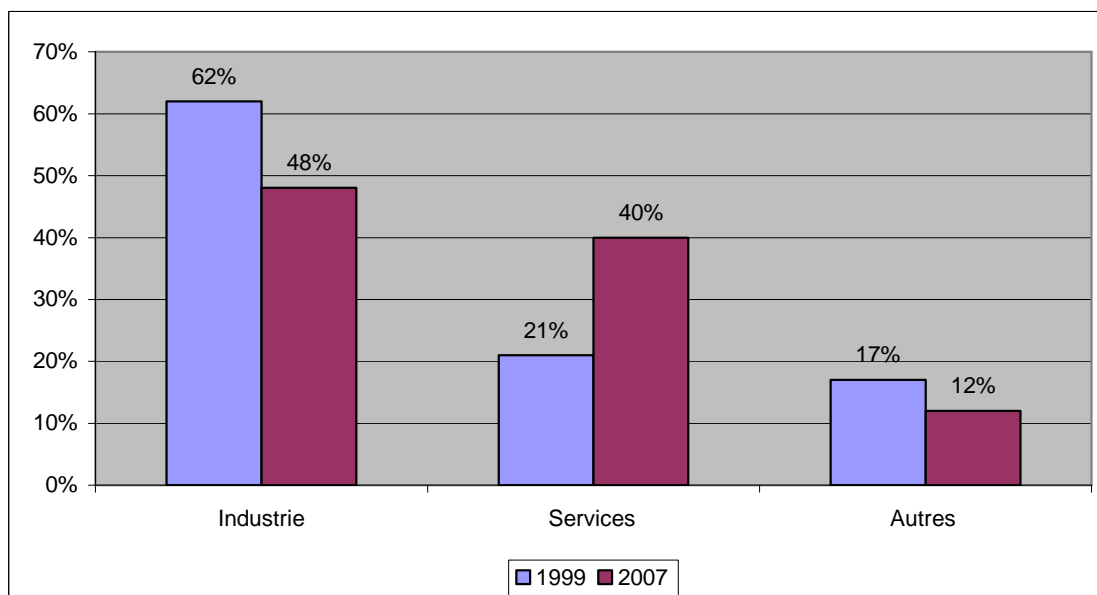
Au sein de la population des PME, la part des demandes de brevets issus d'entreprises de moins de 50 salariés augmente sensiblement au détriment de celles employant plus de 50 salariés, en chute de 21% sur la période considérée.

Les évolutions concernant les entreprises de 10 à 249 salariés doivent toutefois être relativisées. En effet, selon une étude de la Banque de France¹, entre 1997 et 2006, le nombre total d'entreprises indépendantes de cette catégorie passe de 71,5% à 44,6%, soit une chute de 38%. Cette baisse est encore plus marquée lorsque l'on pondère le nombre d'entreprises par la valeur de leurs actifs : leur poids passe alors de 51% à 25% en 10 ans.

¹ "Changing patterns of firm ownership and financing : evidence from SMEs in France", Elisabeth Kremp (BdF) and Thomas Philippon (New York University) – Paper prepared for SUERF Conference "Financing of SMEs in Europe", September 11 & 12, 2008.

L'enrichissement du fichier des entreprises déposantes permet d'avoir une idée de leur secteur d'activité selon la nomenclature d'activités française - NAF¹. Cette information doit toutefois être analysée avec prudence, les déposants n'étant pas toujours ceux qui ont réellement entrepris la recherche: c'est notamment le cas des holdings qui déposent pour leur filiale.

Graphique 4 : Évolution des demandes de brevets des PME entre 1999 et 2007 selon le secteur d'activité des entreprises



En 1999 certaines activités industrielles étaient dominantes telles que la fabrication de machines (agricoles, agro-alimentaires, ..), le travail des métaux, l'industrie chimique, et la fabrication d'appareils médicaux chirurgicaux.

Selon cette approche, sur la période étudiée, on constate un recul sensible des demandes émanant des secteurs industriels et une hausse marquée des demandes d'entreprises de services, essentiellement des prestataires spécialisés dans la recherche et le développement ou encore l'ingénierie et les études techniques. Ce sont souvent des entreprises à faible effectif, employant moins de 50 salariés dans la grande majorité des cas. D'autres ont une activité axée sur les logiciels et l'informatique comme l'édition de logiciels, le conseil en systèmes informatiques ou encore la réalisation de logiciels.

¹ <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/naf2008/naf2008.htm>

Partie 2 : Enquête auprès des PME et des ETI ayant eu un brevet publié en 2007

En complément de l'étude exhaustive présentée en première partie, OSEO et l'INPI ont fait réaliser, en juillet 2008, par le cabinet IPSOS, une enquête téléphonique auprès d'un échantillon de 402 PME et ETI ayant eu un brevet publié en 2007 (voir annexe pour la méthodologie de l'enquête).

Les objectifs de cette enquête sont de décrire de manière succincte et chiffrée :

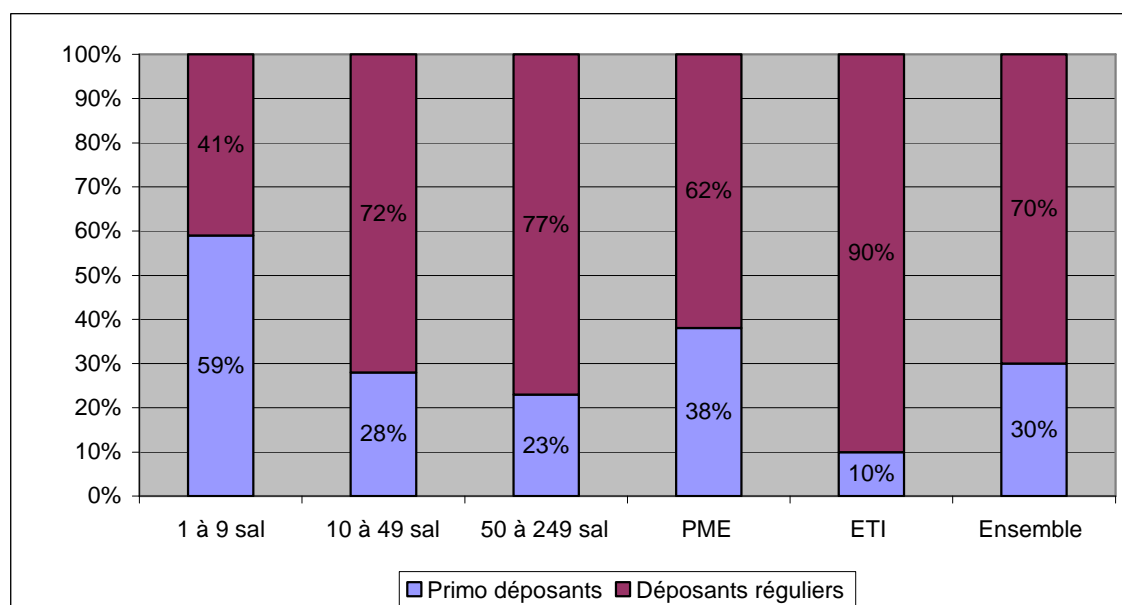
- la politique de propriété industrielle (PI) des PME et des ETI, et ses liens avec les efforts de recherche et développement des entreprises,
- les motivations ayant amenées au(x) dépôts de brevet(s) publiés en 2007,
- la stratégie de propriété intellectuelle de l'entreprise en matière de protection et d'exploitation des droits, en France et à l'international,
- la gestion de la PI dans l'entreprise, notamment en matière de protection de ses droits et de résolution des litiges,
- les soutiens publics obtenus pour mettre au point ou exploiter l'innovation,
- et quelques évolutions marquantes dans ce domaine entre 1999 et 2007.

Les tableaux et graphiques ci-après porteront plus souvent sur les PME en raison d'un nombre plus important d'interviewés que pour les ETI.

21. Caractéristiques des PME ayant eu un brevet publié en 2007

Deux PME sur trois et neuf ETI sur dix sont des déposants réguliers.

Graphique 5 : Primo-dépôts et déposants réguliers chez les PME et les ETI selon la taille d'effectif en 2007



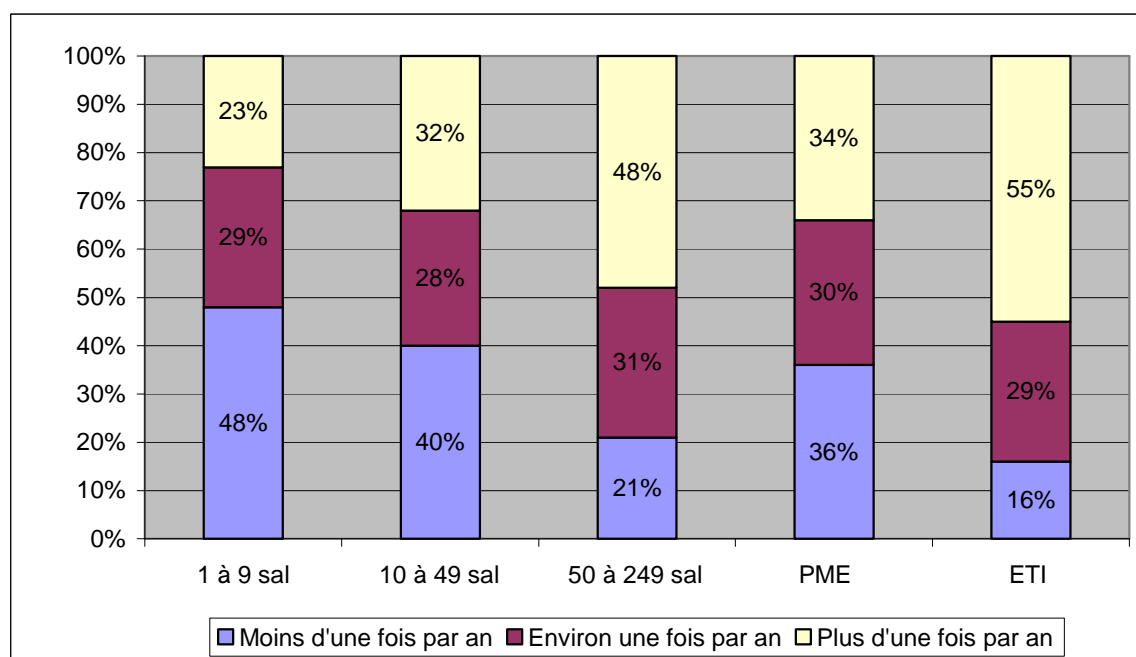
En 2007 les déposants réguliers sont largement majoritaires chez les PME et les ETI (respectivement 62% et 90%).

Par contraste, les primo-déposants sont avant tout des entreprises :

- de petite taille d'effectifs comme le montre le tableau précédent : les primo-déposants sont près de trois fois plus nombreux chez les moins de 10 que chez les plus de 50 salariés;
- de chiffre d'affaires réduit : la moitié des PME réalisant moins de 1 M€ de CA sont primo-déposantes contre une sur dix parmi celles réalisant plus de 20 M€ de CA;
- en majorité plus jeunes que les déposants réguliers;
- deux fois plus nombreuses en province qu'en île de France,
- de secteurs plus variés que chez les déposants réguliers.

Les déposants réguliers se répartissent équitablement en trois catégories : ceux qui déposent moins d'une demande de brevet par an, un brevet par an ou plus d'un brevet par an.

Graphique 6 : Fréquence de dépôt de brevet pour les PME et les ETI

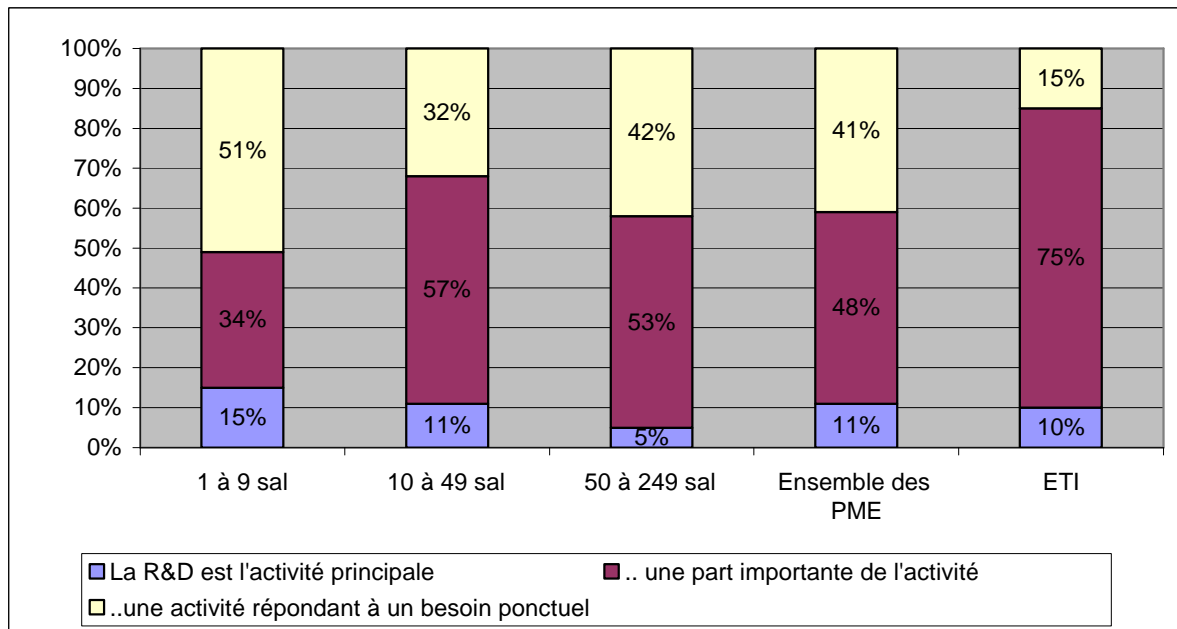


La fréquence des dépôts est nettement corrélée à la taille de l'entreprise : les plus grandes PME publient deux fois plus de demandes que les plus petites et inversement pour celles qui publient peu.

Quant aux ETI, une sur deux publie plus d'une demande de brevet par an en moyenne en 2007. Une sur six peut toutefois être considérée comme un "petit déposant".

En 2007 la majorité des PME déposantes de brevets déclare investir de façon importante en R&D.

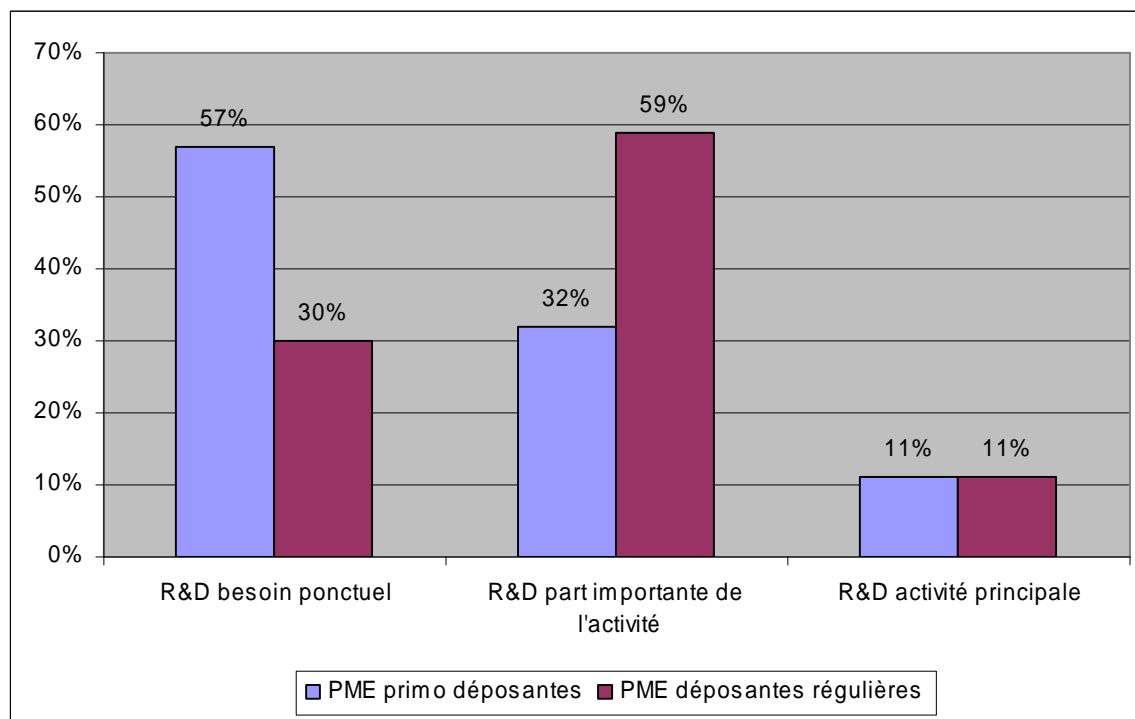
Graphique 7 : Importance de l'activité de R&D pour les PME et les ETI selon la taille d'effectif en 2007



60% des PME et 85 % des ETI déposantes de brevets considèrent la R&D comme une activité importante voire principale pour elles. Cet effort de recherche se traduit par un rythme significatif de dépôts de brevets.

Le cercle vertueux "R&D - dépôts réguliers de brevet".

Graphique 8 : Répartition des PME selon leur rythme de dépôt de brevet et l'importance de la R&D dans leur activité (en %)



Pour les PME, et plus encore pour les ETI, R&D et dépôt de brevet vont de pair. Les déposants réguliers de brevet sont deux fois plus nombreux que les primo-déposants à considérer que la R&D est une part importante de leur activité.

Le dépôt de brevet est alimenté prioritairement par des travaux de recherche réalisés en interne.

Les trois quarts des PME et des ETI réalisent l'essentiel de leurs travaux de R&D en interne. Elles n'externalisent en effet leur recherche que de façon marginale : à peine 2% des PME déclarent confier complètement cette activité à l'extérieur et 24% en partie.

Tableau 10 : Part de l'activité de R&D des PME et ETI externalisée en 2007

	<i>Oui totalement</i>	<i>Oui en partie</i>	S/T oui	Non	Total
La R&D représente..					
..l'activité principale	3%	25%	28%	72%	100%
..une part importante de l'activité	1%	24%	25%	75%	100%
..une activité répondant à un besoin ponctuel	3%	24%	27%	73%	100%
PME en %	2%	24%	25%	75%	100%
ETI en %		23%	23%	77%	100%

Six PME sur dix ont bénéficié d'un soutien public dans leur démarche d'innovation.

On peut distinguer, selon leur fréquence et de façon schématique, trois types d'aides publiques à l'innovation : des aides nationales généralistes qui semblent incontournables pour les PME et les ETI, des aides ciblées ou locales et des soutiens plus spécifiques, voire nouveaux.

Tableau 11 : Part des PME et des ETI ayant publié un brevet en 2007 et ayant bénéficié d'au moins une aide publique dans leur démarche d'innovation

	PME	ETI
Aides généralistes		
Aide à l'innovation d'OSEO	48%	31%
Crédit d'impôt recherche - CIR	37%	38%
Aides ciblées ou locales		
Participation à un pôle de compétitivité	14%	12%
Soutien de Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert de Technologique - CRITT	13%	10%
Lauréat d'un concours pour l'innovation	11%	6%
Employeur d'un doctorant CIFRE	11%	20%
Autres	9%	2%
Bénéficiaire d'un soutien du Réseau de Développement Technologique - RDT	8%	2%
Aides nouvelles ou spécifiques		
Implantation dans un incubateur	4%	1%
Bénéficiaire d'un pré - diagnostic INPI	4%	1%
Non bénéficiaires d'aides publiques	40%	48%

Les soutiens généralistes : les aides à l'innovation d'OSEO et le crédit d'impôt recherche sont les procédures nationales les plus utilisées :

- 1 PME sur 2 a bénéficié de l'aide d'OSEO dans sa démarche d'innovation. Cette aide intéresse les PME quels que soient leurs effectifs et leur lieu d'implantation,
- 1 PME sur 3, en moyenne, a bénéficié du CIR. Cette aide fiscale est toutefois plus utilisée par les PME de plus de 10 salariés que par les plus petites. Les ETI y recourent également de façon importante. Le CIR bénéficie davantage aux déposants réguliers qu'au primo-déposants : ainsi 73% des PME déposantes régulières en bénéficient, contre 27% des primo-déposantes seulement. Les PME d'Île-de-France recourent au CIR deux fois plus que celles de province.

Les aides ciblées bénéficient chacune à environ une PME sur dix au moins :

- l'appartenance à un pôle de compétitivité traduit une démarche d'innovation d'une entreprise sur huit qu'elle soit PME ou ETI. Elle intéresse surtout les déposants réguliers. Ces PME sont implantées essentiellement en Île-de-France ou dans le Sud-Est de la France¹;
- elles bénéficient parfois du soutien d'un centre régional pour l'innovation et le transfert de technologique – CRITT - dont un des rôles est d'assister les PME dans leur démarche d'innovation,
- les plus petites affaires sont, plus fréquemment que les moyennes, lauréates d'un prix ou d'un concours pour l'innovation,
- enfin une PME sur dix conforte son activité de R&D par l'emploi d'un doctorant sous contrat CIFRE. Ce type de contrat est deux fois plus fréquent chez les ETI que chez les PME.

Les aides nouvelles ou spécifiques :

- le pré - diagnostic INPI, créé en 2004, a déjà bénéficié à 4% de l'ensemble des PME déposantes de brevets (voir encadré)
- une proportion équivalente des PME déposantes déclare être domiciliée dans un incubateur. Ces PME sont toutefois difficiles à identifier du fait des changements d'adresse ou de raison sociale qui interviennent à la sortie des incubateurs. Leur nombre est donc probablement sous-estimé.

¹ Depuis le comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires (CIACT) du 5 juillet 2007, d'après le site officiel pour la promotion des pôles de compétitivité, <http://www.competitivite.gouv.fr/spip.php?rubrique36>.

Encadré 1 : Le "pré - diagnostic propriété industrielle" de l'INPI

Le pré - diagnostic proposé par l'INPI depuis 2004 consiste en une évaluation des besoins de l'entreprise en matière de propriété industrielle. Il permet aux entreprises de moins de 1000 salariés n'ayant pas déposé de brevet durant les 5 dernières années (avec dérogation dans le cadre des pôles de compétitivité et des incubateurs) d'optimiser leur potentiel d'innovation.

Le coût de réalisation d'un pré - diagnostic s'élève à 1500 €. Financée par l'INPI ou co-financée par le Conseil Régional, la prestation est totalement gratuite pour l'entreprise, Le service s'adresse à des TPE et PME innovantes ayant peu ou pas recours à la propriété industrielle, et notamment aux brevets.

Le nombre de pré - diagnostics est passé de 270 en 2004 à 500 en 2007 avec un objectif de 1000 en 2008. Les principaux bénéficiaires ont moins de 20 salariés (74%) et sont parfois en création. L'industrie est le principal secteur d'activité visé (45%) suivi des services (34%)

Sources :

« Pré-diagnostics propriété industrielle », site de l'INPI, <http://www.inpi.fr/fr/services-et-prestations/aides-et-partenariats/pre-diagnostics-propriete-industrielle.html>

« Action de sensibilisation des PME: Les pré-diagnostics propriété industrielle », site de l'OMPI, http://www.wipo.int/sme/fr/best_practices/france_awareness_raising.htm

Les PME très impliquées en R&D et les déposants réguliers bénéficient davantage des aides publiques.

Tableau 12 : Soutiens publics aux PME selon l'importance de leur activité de R&D et leur type de dépôt de brevet

Type d'aide	L'activité de R&D est...		Type de déposant..	
	...principale ou importante	...une activité répondant à un besoin ponctuel	..déposant régulier	..primo -déposant
OSEO innovation	61%	30%	54%	39%
Crédit d'impôt recherche	52%	15%	43%	27%
Pôle de compétitivité	20%	4%	19%	6%
CRITT	19%	4%	15%	9%
Concours/prix pour l'innovation	18%	3%	14%	7%
Contrat CIFRE	16%	2%	15%	5%
Autres	11%	7%	10%	7%
Soutien du RDT	8%	8%	9%	7%
Incubateur	6%	1%	3%	6%
Pré - diagnostic INPI	5%	4%	3%	6%
Aucun soutien	31%	54%	37%	46%

NB : en % du total des répondants de chaque catégorie, total supérieur à 100 en raison des réponses multiples

Les PME déposantes régulières semblent rompues aux démarches d'obtention d'aides à l'innovation, notamment nationales. C'est encore plus le cas pour les ETI qui sont 9 fois sur 10 des déposantes régulières de brevets.

Le soutien public peut aussi se manifester par une collaboration avec un laboratoire public dans la mise au point et le dépôt d'un brevet. Ainsi, parmi les déposants interrogés en 2008, 1 PME sur 5 et 1 ETI sur 4 ont eu cette démarche. Les trois procédures les plus utilisées sont alors l'aide d'OSEO, le CIR et le contrat CIFRE. Ce dernier est d'ailleurs cité 1 fois sur 2 par les ETI collaborant avec les laboratoires publics. A noter que certaines aides publiques ont été conçues exclusivement pour les primo déposants. C'est par exemple le cas pour la « prestation technologique réseau premier brevet » d'OSEO.

Encadré 2 : La "Prestation technologique réseau - Premier brevet"

Cette aide d'OSEO innovation est destinée aux PME primo-déposantes. Elle finance 75%, plafonnée à 5 000 euros HT, des coûts engagés pour le recours à un conseil en PI lors d'un premier dépôt de brevet en France. Elle couvre toutes les opérations liées à la préparation directe du dépôt de brevet (recherche d'antériorités et rédaction) et au dépôt de brevet.

22. Le rôle et la place des brevets dans la stratégie des PME et ETI

Une appréciation succincte de la stratégie en matière de propriété industrielle des PME et des ETI peut se faire à partir des activités innovantes, des objectifs explicites ou non visés par le dirigeant et de l'organisation mise en place à cet effet pour gérer la PI et défendre les droits attachés.

L'effort d'innovation peut ainsi se traduire par un dépôt de brevet. Cet investissement peut également demeurer plus discret et amener l'entreprise à ne pas divulguer les résultats de sa recherche et préférer le secret.

Des motivations différenciées au dépôt de brevet.

Tableau 13 : Motivations ayant conduit à protéger l'invention en 2007

	<i>1 à 9 sal</i>	<i>10 à 49</i>	<i>50 à 249 sal</i>	PME	ETI
Se protéger des attaques, garantir la liberté d'exploitation	56%	64%	71%	63%	75%
Empêcher l'imitation	50%	57%	71%	57%	57%
Gêner la concurrence	36%	38%	52%	40%	54%
Donner une image d'innovation convaincre ou rassurer des partenaires financiers ou commerciaux	36%	53%	39%	44%	42%
Tirer des revenus de la R&D (licences, cessions de brevets)	32%	38%	24%	33%	18%
Faciliter les coopérations techniques, nouer des partenariats	27%	25%	16%	24%	13%
Partager la technologie avec d'autres entreprises, faciliter son adoption par le marché	23%	15%	10%	16%	8%
Autres motivations	3%	1%	6%	3%	4%

La majorité des PME et des ETI déposent un brevet pour garantir avant tout la liberté d'exploitation de l'invention et empêcher son imitation, voire volontairement pour gêner la concurrence. Cette stratégie a priori plutôt de défense des droits correspond bien à l'idée première de la propriété industrielle et du brevet d'invention. Elle apparaît particulièrement fréquente chez les entreprises industrielles comprenant entre 50 et 250 salariés et chez les ETI.

La stratégie de coopération, plus ouverte, est le fait d'une minorité de PME qui souhaite plus fréquemment que les ETI, tirer des revenus de ses inventions, nouer des partenariats techniques ou encore partager la technologie avec d'autres acteurs.

L'importance de la R&D dans l'activité des PME joue sur les motivations de demandes de brevet :

- les PME ayant comme activité principale la R&D sont avant tout attentives à tirer des revenus de leur travaux (72% des répondants) en protégeant leur liberté d'exploitation et en empêchant l'imitation (plus de 60%); c'est le cas, par exemple, des sociétés spécialisées en ingénierie et recherche – développement,
- les autres PME, tout comme la majorité des déposants réguliers d'ailleurs, voient la protection offerte par le brevet plutôt comme un moyen d'empêcher l'imitation et de garantir la liberté d'exploitation,
- les primo déposants apparaissent moins affirmatifs quant à leurs motivations.

Les ETI spécialistes de R&D sont sensibles à l'image d'innovateurs qu'elles peuvent donner à l'extérieur, notamment auprès des financeurs à risque.

L'extension à l'international n'apparaît utile qu'à une PME primo déposante sur deux.

Tableau 14 : PME primo déposantes envisageant une extension de brevet à l'international en 2007

	Oui	Non / NSP
Primo – déposants	48%	52%
... dont en		
..Europe	90%	
..États Unis	38%	
..Asie	19%	
..Autres	10%	

Les PME dans leur grande majorité, qu'elles soient primo-déposantes ou déposantes régulières, veulent avant tout défendre leur innovation dans les pays géographiquement proches, c'est-à-dire en Europe.

Tableau 15 : Part des PME déposantes régulières qui étendent habituellement leur brevet à l'international (en %)

	Oui	Non
Déposants réguliers	81%	19%
... dont en :		
..Europe	97%	
..États Unis	77%	
..Asie	53%	
..Autres	13%	

Les ETI ont un comportement proche de celui des déposants réguliers. La quasi-totalité d'entre elles déclarent procéder souvent ou parfois à l'extension de leur brevet à l'étranger, en priorité en Europe (96%) comme les primo-déposants, puis aux États - Unis (82%), en Asie (65%) et dans les autres pays (26%).

Encadré 3 : Le coût du brevet européen décourage un bon nombre de PME d'étendre leur titre de PI à l'international

Dans le cas de l'extension au niveau européen (90% des PME primo déposantes qui comptent étendre leur brevet à l'international souhaitent le faire en Europe) une étude réalisée par l'INPI en 2005 intitulée « le coût du brevet européen », évalue le coût d'obtention d'un brevet européen à 26 630 € pour une demande de type euro-directe et à 41 000 € pour une demande de type euro-PCT. Il faut ajouter ensuite à cela les coûts de maintien qui s'ensuivent et augmentent par palier en fonction de l'âge du brevet.

Outre le coût du brevet proprement dit, d'autres facteurs peuvent freiner l'extension internationale de la protection. Ainsi en est il de l'incertitude quant à l'intérêt et la faisabilité de l'extension malgré le « rapport de recherche élargi » établi par l'Office Européen des Brevets (OEB) donnant un avis sur la brevetabilité de l'invention. Le succès commercial justifiant de telles dépenses n'est en effet jamais garanti. Les difficultés liées à l'obtention d'un brevet européen tiennent, quant à elles, à la fois aux difficultés administratives liées à l'obtention dudit brevet et aux délais à consentir (il faut en moyenne quatre ans pour obtenir un brevet européen). Ces difficultés peuvent de plus être surestimées par les primo déposants qui n'ont pas l'habitude des démarches de dépôt de brevet et davantage encore par ceux qui ont rencontré des difficultés pour leur dépôt par la voie nationale.

http://www.inpi.fr/fileadmin/mediatheque/pdf/OPI/Le_cout_des_brevets_europeens.pdf

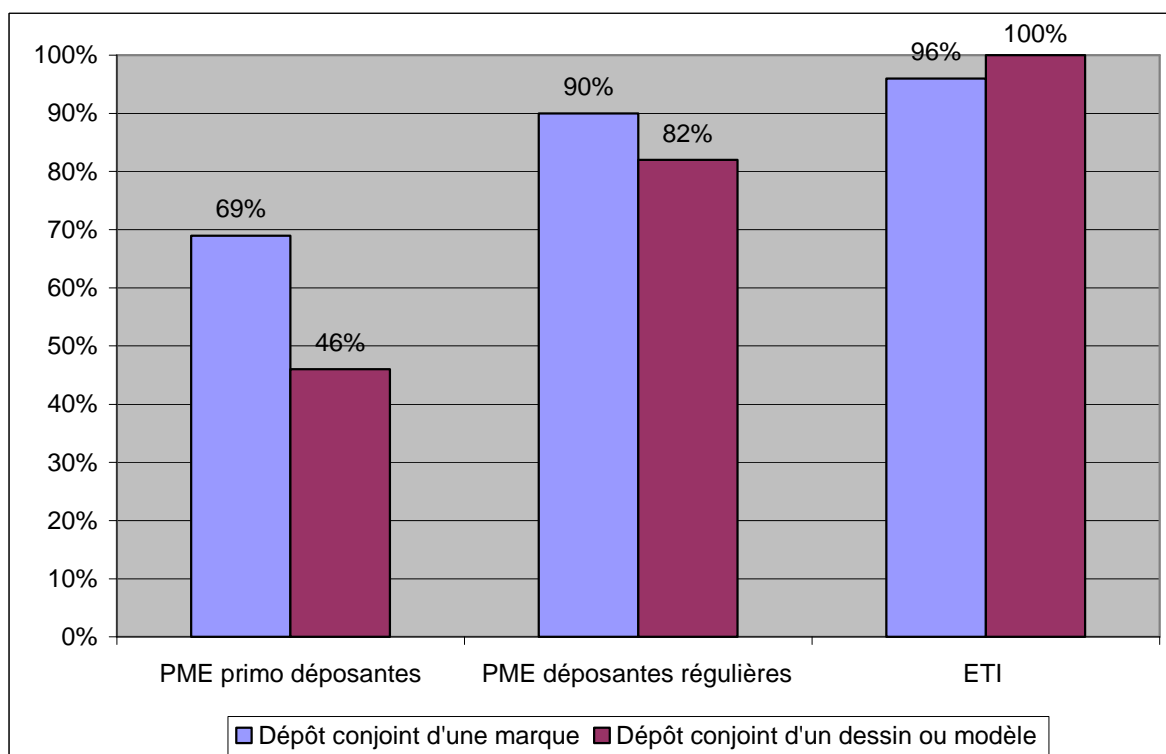
Des titres de propriété industrielle qui se complètent.

Tableau 16 : Autres titres de propriété industrielles accompagnant un dépôt de brevet par les PME et les ETI en 2007

Entreprises ayant déposé - ou déposant régulièrement - un brevet et déposant également..	PME primo-déposantes	PME déposantes régulières	ETI
... une marque	29%	49%	48%
... un dessin ou un modèle	12%	28%	33%
<i>S/t Oui</i>	<i>35%</i>	<i>58%</i>	<i>58%</i>
<i>Non</i>	<i>64%</i>	<i>42%</i>	<i>39%</i>
<i>Nsp</i>	<i>1%</i>	<i>0%</i>	<i>3%</i>
<i>Total</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>

Une grande majorité des PME et la quasi-totalité des ETI étendant leur brevet à l'international ont également procédé à un dépôt de marque, de dessin ou de modèle en France. Pour ces entreprises il s'agit avant tout de gêner la concurrence et de garantir la plus grande liberté d'exploitation possible de l'invention.

Graphique 9 : Part des PME et des ETI étendant leur brevet à l'étranger qui l'accompagne d'un autre titre de propriété industrielle (en %)



Cette démarche de protection de la propriété industrielle illustre ainsi une volonté de développement élargi. Les primo-déposants qui se contentent d'un dépôt de brevet en France sont également ceux qui l'accompagnent le moins souvent d'un autre titre de PI.

Dès son premier dépôt de brevet, une PME sur trois dépose au moins un autre titre de propriété industrielle. Cette tendance à déposer des dessins et modèles et plus encore des marques est plus marquée chez les PME déposant régulièrement plus d'un brevet par an. Sur ce point, le comportement des PME est similaire à celui des ETI qui sont aussi nombreuses à déclarer déposer d'autres titres de propriété industrielle.

Le quart des PME et la moitié des ETI ont conclu des accords de licences, surtout pour céder des technologies.

Tableau 17 : Part des PME et ETI ayant eu un brevet publié en 2007 et ayant conclu récemment des accords de licences

Objectifs (cumulables)..	1 à 9 sal	10 à 49 sal	50 à 249 sal	PME	ETI
.. licencier des technologies à d'autres entreprises et / ou.	16%	15%	32%	19%	36%
.. acquérir la technologie d'autres entreprises	5%	15%	15%	11%	34%
S/t Oui	19%	27%	35%	26%	49%
Non	81%	73%	65%	74%	51%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Les PME sont deux fois plus nombreuses à avoir cédé récemment des technologies qu'à en avoir acquies. Les ETI ont dans ce domaine un comportement plus équilibré : la moitié d'entre elles a soit cédé soit acquis une ou plusieurs licences récemment.

Tableau 18 : Part des PME et des ETI ayant conclu des accords de licences avec d'autres entreprises selon leur niveau de R&D

	Accords pour licencier des technologies		Accords pour acquérir des technologies	
	PME	ETI	PME	ETI
La R&D est une activité..				
..principale	34%	45%	19%	73%
..importante	22%	40%	15%	36%
..ponctuelle	11%	6%	5%	0%
Ensemble	19%	36%	11%	34%

Les entreprises les plus actives en R&D sont aussi les plus ouvertes aux accords de licences. Trois ETI sur quatre spécialisées en R&D acquièrent ainsi de la technologie contre à peine une PME sur cinq.

Une analyse similaire selon le nombre de brevets déposés montre que les entreprises les plus déposantes sont aussi celles qui ont les politiques de licences les plus actives.

Tableau 19 : Part des PME et des ETI ayant conclu des accords de licences selon leur fréquence de dépôt de brevet (en %)

Fréquence de dépôts de brevets	Accords pour licencier des technologies		Accords pour acquérir la technologie	
	PME	ETI	PME	ETI
.. plus d'une fois par an	36%	54%	20%	47%
.. environ une fois par an	25%	24%	17%	34%
.. moins souvent	16%	13%	6%	6%
Ensemble	25%	39%	14%	47%

La propension à conclure des accords de licence dépend des motivations de protection de l'invention.

Les PME avancent prioritairement deux raisons, financière et économique, pour licencier leur technologie à d'autres entreprises :

- tirer des revenus de leur R&D,
- garantir la liberté d'exploitation.

Les deux raisons principales invoquées pour, à l'inverse, acquérir de la technologie visent davantage à créer une différenciation avec la concurrence :

- la première est d'empêcher l'imitation,
- la seconde est de donner une image d'innovation et de rassurer les partenaires financiers ou commerciaux.

Les ETI diffèrent des PME par l'importance qu'elles accordent à la recherche de la liberté d'exploitation de l'innovation à travers le brevet et les licences cédées ou acquises.

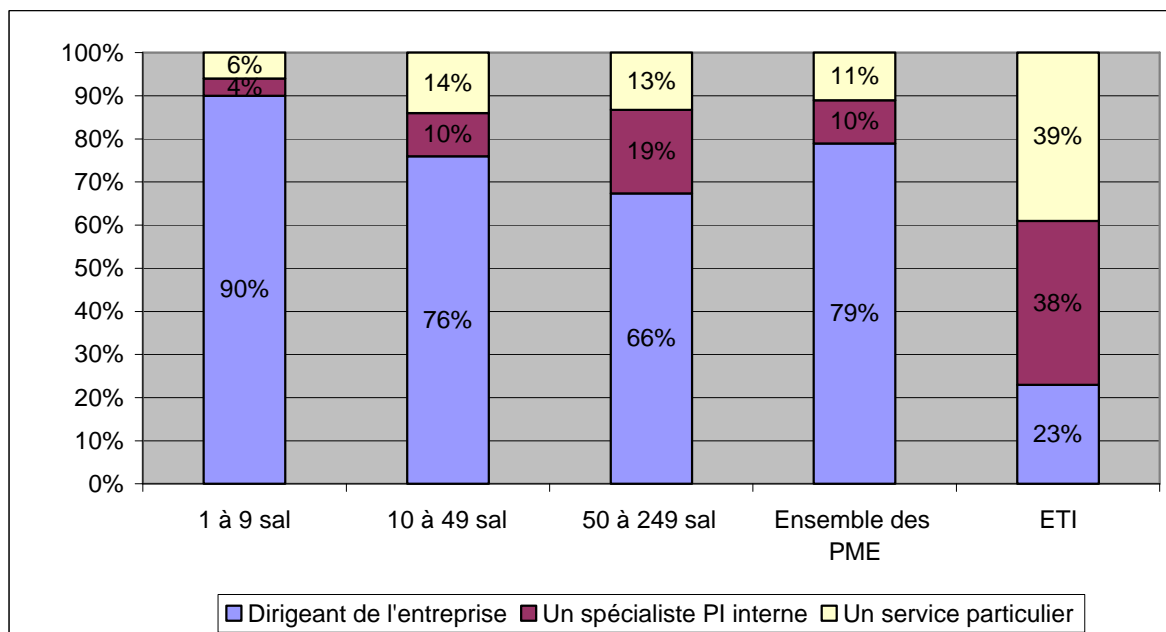
Les thématiques de coopération technologique ou de partage de technologie restent dans l'ensemble minoritaires, surtout chez les ETI. La collaboration avec un laboratoire public de recherche est toutefois favorable à la passation d'accords de licences :

- la majorité des PME ayant collaboré avec un laboratoire public ont conclu des accords de licences,
- ce n'est le cas que d'une sur cinq parmi celles qui ne travaillent pas avec la recherche publique.

23. La gestion de la propriété industrielle dans les PME et les ETI

Le dirigeant en première ligne.

Graphique 10 : Personne responsable des questions de propriété industrielle dans les PME et les ETI selon la taille d'effectif en 2007 (en %)



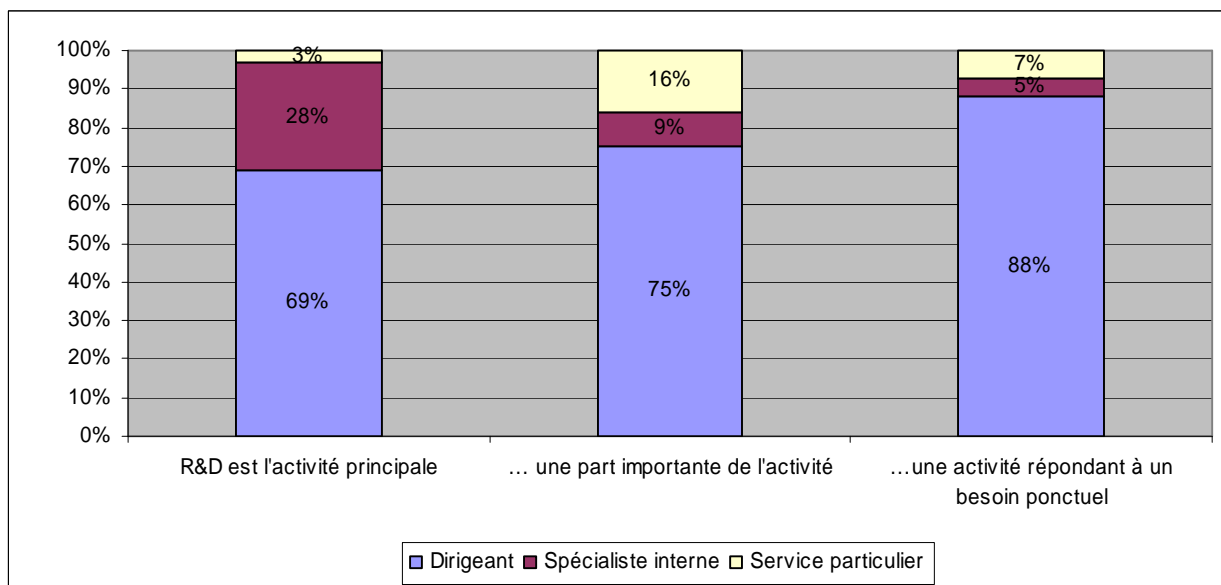
Dans 8 PME sur 10, et notamment chez les primo déposantes, c'est le dirigeant lui-même qui s'occupe des questions de propriété industrielle. Plus l'entreprise grandit et plus cette tâche est dévolue à d'autres acteurs comme, par exemple, un spécialiste en PI ou encore un service particulier. 6 fois sur 10 ce service est celui chargé de la recherche et du développement dans l'entreprise.

Dans les ETI, moins d'un quart des dirigeants déclarent se charger eux-mêmes de la PI. Des structures plus adaptées sont alors mises en place.

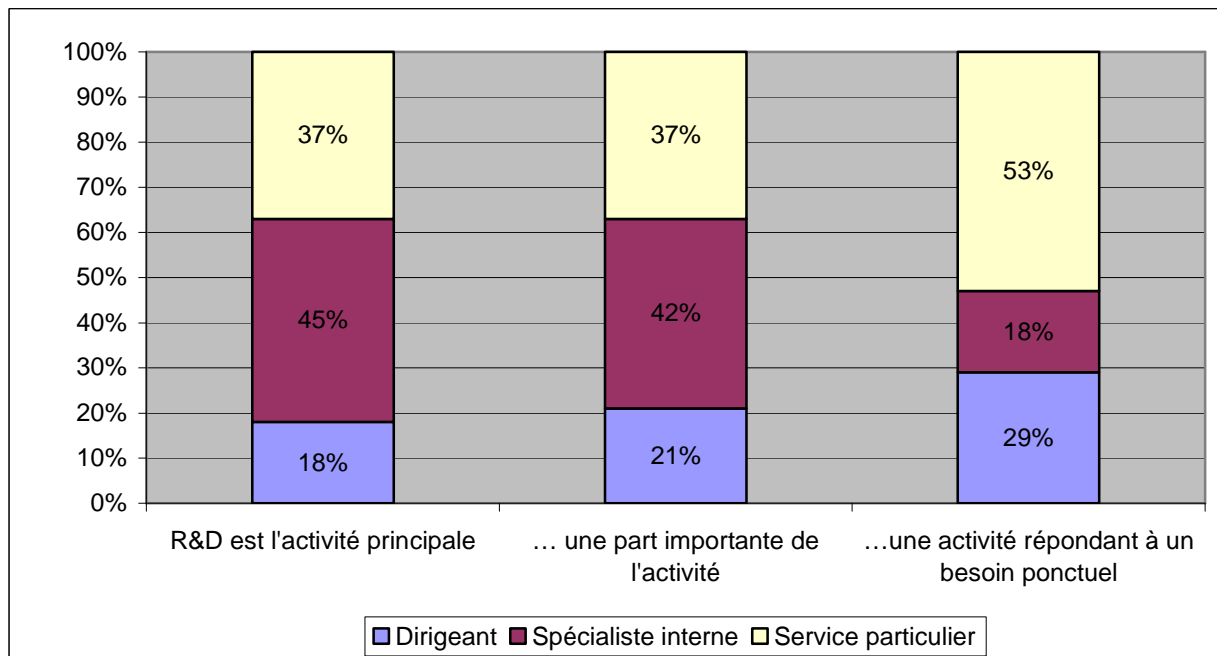
L'importance de la R&D dans l'activité de l'entreprise influence également sur la désignation du responsable de la PI :

- si le rôle du dirigeant de PME est toujours majeur dans la PI, on remarque la désignation fréquente d'un responsable interne quand la R&D est jugée essentielle ou importante pour l'entreprise,
- par contre quand la R&D est une activité jugée ponctuelle, le responsable de la PME s'en chargera dans 9 cas sur 10 mais pas celui de l'ETI où seul 1 dirigeant sur 3 s'en occupe lui-même. Il laissera, dans la majorité des cas, un autre service s'en charger.

Graphique 11 : Répartition des responsabilités en matière de la PI selon l'importance de la R&D dans les PME en 2007



Graphique 12 : Répartition des responsabilités en matière de la PI selon l'importance de la R&D dans les ETI en 2007



Les primo-déposants ne font pas systématiquement appel à un conseil en propriété industriel.

Tableau 20 : Répartition des PME et ETI qui recourent à un conseil en propriété industrielle selon leur statut de déposant en 2007

Recours à un CPI..	Primo-déposants		Déposants réguliers	
	PME	ETI	PME	ETI
.. oui	87%	75%	95%	95%
.. non	13%	25%	5%	5%
Total	100%	100%	100%	100%

Le recours à un conseil en propriété industrielle – CPI – est de règle chez les déposants réguliers.

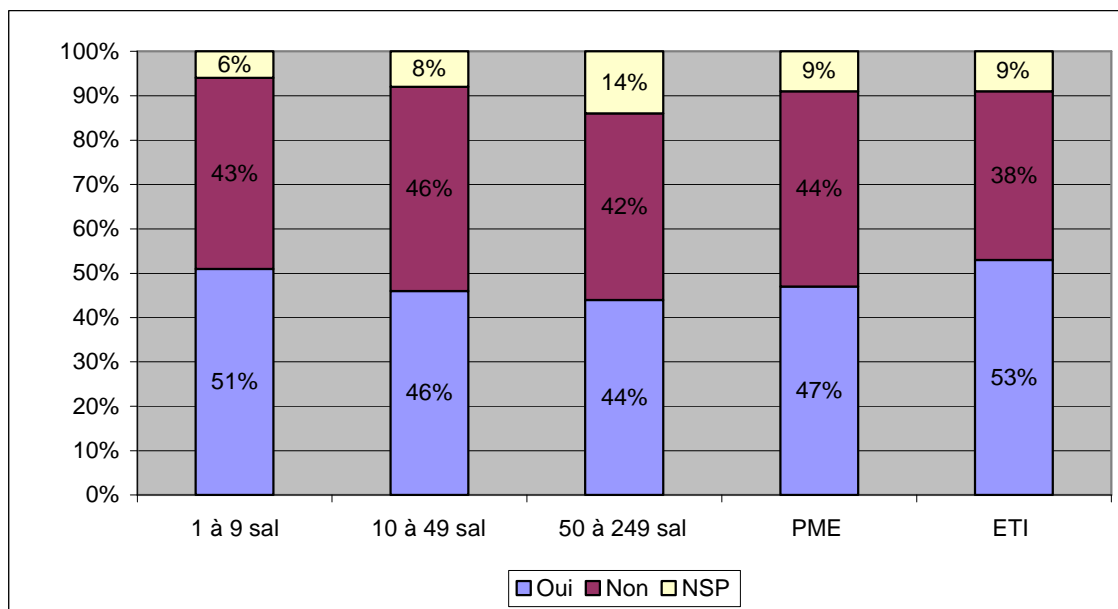
La fréquence comparée de recours aux CPI et aux aides publiques divergent selon le comportement de dépôt. Ainsi, recours à un CPI et soutien public vont de pair pour les PME primo-déposantes :

- 6 PME sur 10 ayant eu recours à un CPI ont également bénéficié d'un soutien public,
- à l'inverse 7 PME sur 10 n'ayant pas eu recours à un CPI n'ont pas eu de soutien public; cette catégorie est certes minoritaire (13% des primo déposants), mais elle semble révéler une frange d'innovateurs plutôt isolés dans leur démarche de dépôt de brevet.

A l'inverse le recours par les PME déposantes régulières à un CPI semble indépendant d'un soutien public. Il en va de même pour les ETI, qui utilisent très majoritairement les services des conseils en propriété industrielle, avec ou sans aide publique.

La moitié des PME et des ETI déclare faire le choix du secret pour certaines inventions brevetables.

Graphique 13 : Répartition des PME et des ETI selon la taille d'effectif et le choix du secret (en %)



La propension à breveter varie peu selon la taille de l'entreprise mesurée par son effectif. En revanche le choix du secret semble plus fréquent chez les déposants réguliers, même ceux qui déposent peu, que chez les primo déposants, qu'ils soient PME ou ETI. Toutefois, une entreprise sur 10 ne se prononce pas par choix ou par manque d'information sur le sujet. Chez les ETI primo-déposantes c'est près d'un répondant sur six qui ne se prononce pas sur la politique de confidentialité de l'entreprise.

Tableau 21 : Part des PME et des ETI ayant fait le choix du secret selon leur rythme de dépôt de brevet en 2007

Choix du secret ...	PME			ETI		
	<i>Primo - déposant</i>	<i>Déposant régulier</i>	Ensemble PME	<i>Primo - déposant (1)</i>	<i>Déposant régulier</i>	Ensemble ETI
.. oui	43%	50%	47%	50%	53%	53%
.. non	50%	41%	44%	33%	39%	38%
.. nsp	7%	9%	9%	17%	8%	9%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

(1) effectifs réduits, répartition peu significative

Le croisement du choix, ou non, du secret et des motivations éventuelles de protection des inventions montre un certain pragmatisme dans l'attitude des PME et des ETI. Quand elles choisissent le secret les entreprises avancent majoritairement deux types de raisons :

- faciliter les coopérations techniques au sens large, et
- tirer rapidement des revenus de leur invention.

La protection offerte par le brevet n'apparaît donc pas toujours la mieux adaptée dans les cas de figure impliquant un nombre de partenaires significatifs dans la démarche d'innovation ou une recherche rapide de revenus.

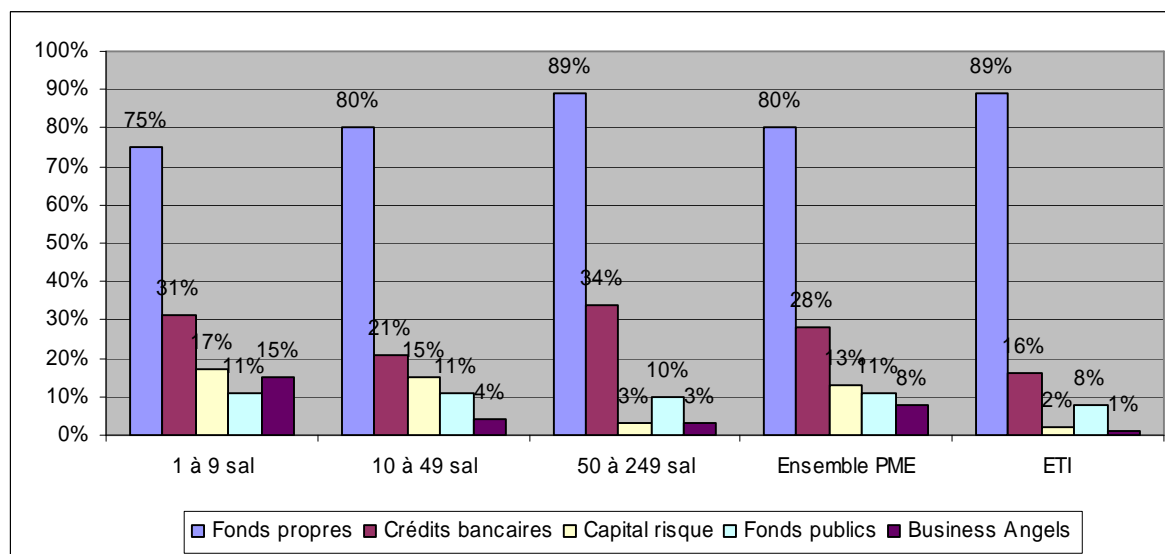
Tableau 22 : Choix du secret et principales motivations de protection des inventions par les PME et les ETI en 2007

Choix du secret	PME		ETI	
	Oui	<i>Non/NSP</i>	Oui	<i>Non/NSP</i>
Principales motivations..				
.. tirer des revenus	53%	47%	67%	33%
.. faciliter les coopérations et les partenariats	57%	43%	67%	33%
.. partager la technologie	55%	45%	78%	22%

Le choix du secret n'est pas la seule façon de protéger son invention pour une PME. Parmi les moyens juridiques par exemple, le brevet apparaît souvent accompagné d'un dépôt de marque, dessin ou modèle, plus rarement d'un droit d'auteur. Le recours au seul brevet est donc rare.

L'exploitation des innovations protégées par brevet serait financée avant tout sur fonds propres.

Graphique 14 : Financements envisagés par les PME et les ETI pour l'exploitation des inventions protégées selon la taille d'effectif (en %)



Ce sont essentiellement les fonds propres des PME et des ETI qui doivent permettre le financement de l'exploitation des innovations brevetées selon les enquêtés. Seule une PME sur trois escompte un financement bancaire et à peine une sur dix un financement public.

Le poids de la R&D dans l'activité de l'entreprise influence les opinions sur les financements post innovation possibles :

- celles où la R&D est importante citent une fois sur deux le capital risque comme source possible de financement et une fois sur cinq les apports des investisseurs providentiels ("business angels"); ces PME sont également celles qui visent le plus à tirer des revenus de leurs inventions sous forme de licence ou de cessions de brevet,
- à l'inverse les PME les moins engagées en R&D comptent plus sur les fonds propres et le crédit bancaire pour exploiter leur(s) innovation(s).

Tableau 23 : Financements envisagés par les PME pour l'exploitation des inventions protégées selon la part de la R&D dans l'activité

Dans l'activité de la PME la R&D représente	..l'activité principale	.. une part importante de l'activité	.. une activité répondant à un besoin ponctuel
Financements envisagés..			
.. fonds propres	69%	84%	78%
.. crédits bancaires	19%	28%	30%
.. capital risque	50%	14%	2%
.. "business angels"	22%	9%	3%
.. fonds d'amorçage publics	9%	13%	9%

NB : pourcentage en colonne supérieur à 100% en raison de réponses multiples

Certaines aides publiques favorisent la levée de financements bancaires ou à risque.

Tableau 24 : Financements envisagés par les PME pour l'exploitation des inventions protégées selon les principaux types de soutien public obtenus

Type de soutien	Pôle de compétitivité	Aide OSEO	CIR	CRITT	Contrat CIFRE	Ensemble des PME
Financements envisagés..						
.. fonds propres	63%	72%	74%	65%	65%	74%
.. bancaires	30%	34%	31%	27%	19%	33%
.. capital risque	38%	22%	27%	24%	42%	21%
.. "business angels"	15%	13%	16%	16%	19%	13%
.. fonds d'amorçage publics	15%	16%	19%	24%	16%	16%

Selon le type de soutien obtenu par la PME dans sa démarche d'innovation, les financements envisagés pour l'exploitation des inventions protégées peuvent varier sensiblement, au-delà du recours majoritaire aux fonds propres :

- pour séduire les banques il vaudrait mieux, selon les enquêtés, avoir obtenu préalablement un pré - diagnostic de l'INPI ou une aide à l'innovation d'OSEO,
- les capitaux risqueurs apprécieraient davantage les PME innovantes ayant un chercheur en contrat CIFRE, celles situées dans les pôles de compétitivité, ou encore les lauréats d'un concours ou d'un prix lié à l'innovation,
- les investisseurs providentiels ("business angels") seraient particulièrement sensibles aux procédures de pré - diagnostic de l'INPI et aux résultats des concours à l'innovation,
- enfin les fonds d'amorçage publics interviendraient davantage que la moyenne auprès des lauréats de concours à l'innovation ainsi que des bénéficiaires de services des CRITT ou des RDT.

Les effectifs réduits de répondants ETI ne permettent pas d'avoir des réponses suffisamment significatives et comparables à celles des PME.

Un quart des PME a déjà fait face à un litige relatif à la contrefaçon de brevet.

Les PME interrogés en 2008 pour cette étude ont, pour un quart d'entre elles, soit près de 360 entreprises, été confrontées à un litige au cours de ces dernières années.

Tableau 25 : Part des PME et des ETI ayant eu un litige selon la taille d'effectif

	<i>1 à 9 sal</i>	<i>10 à 49 sal</i>	<i>50 à 249 sal</i>	Ensemble PME	ETI
Litige..					
.. oui en attaque : contre des contrefacteurs	6%	20%	32%	17%	44%
.. oui en défense : accusation de contrefaçon	4%	14%	27%	13%	38%
S/t Oui	8%	28%	48%	25%	57%
Non	92%	72%	52%	75%	43%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

25% des PME ont déjà fait face à un litige en attaque et/ou en défense (les deux réponses sont possibles) ayant abouti à une action en justice. Cette proportion atteint 57% pour les ETI. Les actions menées sont majoritairement en attaque contre des contrefacteurs de produits ou services protégés par brevet de l'entreprise. Ainsi contrairement à une idée reçue, les PME n'hésitent pas à défendre leurs droits sur la base d'un brevet. Le brevet semble apporter une réelle protection aux PME, notamment à celles de plus de 50 salariés.

Les litiges auxquels les PME font face sont une fois sur deux des litiges exclusivement avec une ou plusieurs autres PME.

Tableau 26 : Répartition des litiges rencontrés par les PME selon le type d'entreprise adverse

Entreprise adverse	Une PME	Un grand groupe	A la fois une PME et un grand groupe	Autres / NSP	Ensemble
Litige des PME..					
.. en attaque : contre des contrefacteurs	54%	14%	28%	4%	100%
.. en défense : accusation de contrefaçon	45%	29%	24%	2%	100%
Ensemble	52%	18%	26%	4%	100%

Les PME ayant eu un litige en attaque (17% de l'ensemble des PME) l'ont majoritairement eu avec une autre PME et plus rarement avec un grand groupe. En défense, face à une accusation de contrefaçon, la situation est plus nuancée : les PME représentent la moitié des adversaires, les grandes entreprises le tiers. Une autre façon de voir les choses est de s'intéresser au type d'adversaire rencontré par la PME :

- face à une autre PME le litige est plus fréquemment en attaque (71%) qu'en défense (45%),
- face à une grande entreprise, c'est l'inverse. La PME doit plus souvent se défendre d'une accusation de contrefaçon (85% des cas) qu'attaquer un contrefacteur potentiel (54%).

Les litiges sont plus fréquents pour les ETI (57%) que pour les PME (25%) mais ils sont pratiquement aussi souvent en attaque qu'en défense, quel que soit l'adversaire.

Tableau 27 : Répartition des type de litiges rencontrés par les ETI selon le type d'entreprise adverse

Entreprise adverse	Une PME	Un grand groupe	A la fois une PME et un grand groupe	Autres /NSP	Ensemble
Litige des ETI..					
.. en attaque : contre des contrefacteurs	33%	20%	45%	2%	100%
.. en défense : accusation de contrefaçon	32%	27%	39%	2%	100%
Ensemble	35%	26%	35%	4%	100%

24. Comparaison des comportements des PME déposantes de brevet entre 1999 et 2007¹

Les PME ayant eu un brevet publié en 2007 en déposent plus fréquemment qu'en 1999.

Pour 2007, les deux tiers des PME enquêtées en 2008 déclarent déposer un brevet ou plus par an. En 1999 seules un quart en faisait autant. Le poids des PME peu déposantes paraît ainsi se réduire avec le temps.

La R&D a gardé la même importance dans l'activité des PME dans les deux enquêtes.

6 PME sur 10 déclarent que la R&D est leur activité principale ou représente une part importante de leur activité dans chacune des enquêtes.

Tableau 28 : Évolution du poids de la R&D dans l'activité des PME selon les enquêtes de 2004 et de 2008

La R&D est une activité..	Enquête 2004	Enquête 2008
.. principale	9%	12%
.. importante	52%	49%
.. ponctuelle	39%	39%
Total	100%	100%

On ne remarque pas d'évolution particulière sur le poids estimé de la R&D dans l'activité des PME entre les deux enquêtes. La stabilité des comportements semble prédominer.

Le dirigeant de PME est toujours en première ligne pour gérer les questions de propriété industrielle de son entreprise.

Tableau 29 : Personne responsable des questions de PI dans les enquêtes de 2004 et de 2008 dans les PME

Responsable..	Enquête 2004	Enquête 2008
.. le dirigeant	61%	79%
.. un spécialiste de la PI en interne	10%	10%
.. autre	29%	11%

¹ Rappel : dans l'étude de 2004, l'année 1999 correspond à la date de dépôt des demandes de brevets par la voie nationale et publiées 18 mois plus tard, en 2001. Les PME ayant déposé un brevet en 1999 ont été interrogées en 2004 pour suivre leur évolution.

Le financement de l'exploitation de l'innovation protégée par brevet se diversifie entre les enquêtes de 2004 et de 2008.

Tableau 30: Principaux financements envisagés par les PME pour l'exploitation des inventions protégées selon les déclarations aux enquêtes de 2004 et de 2008

Financements envisagés..	Enquête 2004	Enquête 2008
.. fonds propres	88%	80%
.. crédit bancaire classique	20%	27%
.. capital risque	9%	13%
.. fonds publics (amorçage, OSEO,..)	8%	11%
.. autres	3%	3%

Le nombre de PME déposantes de brevets n'a pas varié significativement entre les deux périodes. Par contre, en 2008, elles semblent plus actives en matière de recherche, de protection de leurs droits industriels et de souhaits de diversification des ressources financières destinées à financer l'exploitation de leur innovation.

**

*

Liste des tableaux, graphiques et encadrés

Tableau 1 : Répartition des demandes de brevets déposées par la voie nationale et publiées en 2007 par statut des déposants (comptage fractionnaire)	7
Tableau 2 : Répartition, par statut, des déposants de brevets déposés par la voie nationale et publiés en 2007 (nombre de déposants distincts).....	8
Tableau 3 : Répartition des entreprises selon leur effectif de chercheurs et leur dépenses de recherche en 2006 (en % et équivalents temps plein recherche).....	9
Tableau 4 : Poids des domaines technologiques des brevets selon la taille d'effectifs des déposants	11
Tableau 5 : Indice de spécialisation relative selon la taille d'effectif en 2007	12
Tableau 6 : Évolution de la part des brevets des PME entre 1999 et 2007 par rapport à celle des personnes morales françaises	14
Tableau 7 : Évolution du nombre des PME entre 1999 et 2007 par rapport aux personnes morales françaises déposantes de brevets	14
Tableau 8 : Nombre moyen de demandes de brevets publiées par des personnes morales françaises en 1999 et 2007	15
Tableau 9 : Déposants PME et demandes de brevets en 1999 et 2007 selon la taille d'effectif	15
Tableau 10 : Part de l'activité de R&D des PME et ETI externalisée en 2007	21
Tableau 11 : Part des PME et des ETI ayant publié un brevet en 2007 et ayant bénéficié d'au moins une aide publique dans leur démarche d'innovation.....	21
Tableau 12 : Soutiens publics aux PME selon l'importance de leur activité de R&D et leur type de dépôt de brevet.....	24
Tableau 13 : Motivations ayant conduit à protéger l'invention en 2007	25
Tableau 14 : PME primo déposantes envisageant une extension de brevet à l'international en 2007.....	26
Tableau 15 : Part des PME déposantes régulières qui étendent habituellement leur brevet à l'international (en %)	26
Tableau 16 : Autres titres de propriété industrielles accompagnant un dépôt de brevet par les PME et les ETI en 2007	27
Tableau 17 : Part des PME et ETI ayant eu un brevet publié en 2007 et ayant conclu récemment des accords de licences	29
Tableau 18 : Part des PME et des ETI ayant conclu des accords de licences avec d'autres entreprises selon leur niveau de R&D.....	29
Tableau 19 : Part des PME et des ETI ayant conclu des accords de licences selon leur fréquence de dépôt de brevet (en %).....	30
Tableau 20 : Répartition des PME et ETI qui recourent à un conseil en propriété industrielle selon leur statut de déposant en 2007	33
Tableau 21 : Part des PME et des ETI ayant fait le choix du secret selon leur rythme de dépôt de brevet en 2007	34
Tableau 22 : Choix du secret et principales motivations de protection des inventions par les PME et les ETI en 2007	35
Tableau 23 : Financements envisagés par les PME pour l'exploitation des inventions protégées selon la part de la R&D dans l'activité	36
Tableau 24 : Financements envisagés par les PME pour l'exploitation des inventions protégées selon les principaux types de soutien public obtenus.....	37
Tableau 25 : Part des PME et des ETI ayant eu un litige selon la taille d'effectif	38
Tableau 26 : Répartition des litiges rencontrés par les PME selon le type d'entreprise adverse	39

Tableau 27 : Répartition des type de litiges rencontrés par les ETI selon le type d'entreprise adverse.....	39
Tableau 28 : Évolution du poids de la R&D dans l'activité des PME selon les enquêtes de 2004 et de 2008	40
Tableau 29 : Personne responsable des questions de PI dans les enquêtes de 2004 et de 2008 dans les PME.....	40
Tableau 30: Principaux financements envisagés par les PME pour l'exploitation des inventions protégées selon les déclarations aux enquêtes de 2004 et de 2008	41
Graphique 1 : Répartition des déposants personnes morales françaises et de leur brevets publiés en 2007 (en %).....	9
Graphique 2 : Répartition des PME ayant eu au moins une demande de brevet publiée en 2007 selon le rythme de dépôt et leur date de création	10
Graphique 3 : Répartition des PME ayant eu une demande de brevet publiée en 2007 selon leur date de création et leur taille d'effectif.....	11
Graphique 4 : Évolution des demandes de brevets des PME entre 1999 et 2007 selon le secteur d'activité des entreprises	16
Graphique 5 : Primo-déposants et déposants réguliers chez les PME et les ETI selon la taille d'effectif en 2007	17
Graphique 6 : Fréquence de dépôt de brevet pour les PME et les ETI	18
Graphique 7 : Importance de l'activité de R&D pour les PME et les ETI selon la taille d'effectif en 2007.....	19
Graphique 8 : Répartition des PME selon leur rythme de dépôt de brevet et l'importance de la R&D dans leur activité (en %)	20
Graphique 9 : Part des PME et des ETI étendant leur brevet à l'étranger qui l'accompagne d'un autre titre de propriété industrielle (en %)	28
Graphique 10 : Personne responsable des questions de propriété industrielle dans les PME et les ETI selon la taille d'effectif en 2007 (en %)	31
Graphique 11 : Répartition des responsabilités en matière de la PI selon l'importance de la R&D dans les PME en 2007	32
Graphique 12 : Répartition des responsabilités en matière de la PI selon l'importance de la R&D dans les ETI en 2007	32
Graphique 13 : Répartition des PME et des ETI selon la taille d'effectif et le choix du secret (en %)	34
Graphique 14 : Financements envisagés par les PME et les ETI pour l'exploitation des inventions protégées selon la taille d'effectif (en %).....	36
Encadré 1 : Le "pré - diagnostic propriété industrielle" de l'INPI	23
Encadré 2 : La "Prestation technologique réseau - Premier brevet"	24
Encadré 3 : Le coût du brevet européen décourage un bon nombre de PME d'étendre leur titre de PI à l'international	27

Annexes

Annexe 1 : Le fichier exhaustif des déposants de demandes de brevets par la voie nationale publiées en 2007 de l'INPI

Constitution d'un fichier des entreprises françaises déposantes de brevets

En 2007, 15 121 demandes de brevets ont été déposées par la voie nationale en 2005-2006 et publiées en 2007. Sur l'ensemble de ces dépôts, on compte 10 395 demandes effectuées par des personnes morales françaises.

L'INPI a confié à l'Insee la liste de ces déposants personnes morales françaises afin d'obtenir leurs codes Siren.

Sirennisation du fichier

L'INPI a ensuite confié à OSEO un fichier de 2 326 personnes morales françaises non identifiées correspondant au dépôt de 4 503 demandes de brevets publiées en 2007. Parmi ces 2 326 déposants, 126 étaient sans code Siren. Ils ont été identifiés grâce à une recherche manuelle dans différentes bases d'information juridiques sur les entreprises.

Enrichissement du fichier grâce à la base d'information DIANE¹

Les enregistrements ont été ensuite enrichis avec des données tirées de la base DIANE comme le chiffre d'affaires, l'effectif, le code NAF, la date de création, etc. ... Ceci a permis d'identifier les PME au sens de la définition communautaire², c'est-à-dire respectant les critères :

- d'effectif : le nombre de salariés doit être inférieur à 250
- de chiffre d'affaires : il doit être inférieur à 50 millions d'euros
- d'indépendance : l'entreprise ne doit pas être détenue à plus de 25% par une autre entreprise ne répondant pas à la définition de la PME. Il a été considéré que les entreprises vérifiant les deux premiers critères et pour lesquelles l'actionnaire majoritaire était une personne physique étaient bien des PME,
- d'appartenance à un groupe : dans le cas d'un regroupement d'entreprises, l'agrégation de l'effectif et du chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises regroupées ne doit pas excéder les limites requises pour la définition communautaire de la PME.

Les ETI (entreprises de taille intermédiaire) rassemblent les entreprises ou groupes indépendants employant de 250 à 2000 salariés ainsi que leurs éventuelles filiales de moins de 250 salariés.

La méthodologie utilisée a ainsi permis d'identifier 2 046 déposants, dont 1438 PME et 113 ETI, sur la base du fichier initial des 2 326 déposants. Au final, seules 3,2% des personnes morales n'ont pu être identifiées ce qui correspond à 1,4% des demandes de brevets publiées déposées par des personnes morales françaises. Ces déposants non identifiés sont probablement de très petites entreprises, des entreprises qui n'existent plus ou qui ont changé de raison sociale.

¹ Il s'agit de la Base de données financières Coface SCRL publiée par le Bureau Van Dijk. Cette base de données reprend les comptes sociaux issus du Greffe du Tribunal de Commerce et les informations générales de 1 135 045 entreprises françaises au total, notamment les informations relatives à l'actionnariat ce qui permet d'identifier les entreprises indépendantes au sens communautaire.

² http://ec.europa.eu/enterprise/enterprise_policy/sme_definition/sme_user_guide_fr.pdf

Annexe 2 : Méthodologie de l'enquête

Une enquête téléphonique a été réalisée en juillet 2008 auprès d'un échantillon de départ de 420 entreprises françaises de moins de 2 000 salariés ayant eu au moins un brevet publié en 2007 par la voie nationale. Le fichier d'entreprises servant de base de sondage est celui fourni par l'INPI et utilisé dans la première partie de cette étude. Cette enquête reprend plusieurs questions posées dans un sondage précédent dont les résultats ont été publiés en 2004 dans une étude intitulée « les PME déposantes de brevets en France : caractéristiques et évolutions ».

L'objet de cette enquête est de fournir une « photographie » des PME et des ETI (entreprises de taille intermédiaire) ayant eu une demande de brevet publiée en 2007.

Le fichier a été constitué selon la méthode des quotas raisonnés afin de disposer d'un échantillon représentatif de PME indépendantes au sens communautaire et d'entreprises de taille intermédiaire (ETI). Dans la constitution de l'échantillon a également été pris en compte le fait que l'entreprise était primo déposante ou déposante régulière.

Au final l'Institut IPSOS a interrogé 402 entreprises de 1 à 2000 salariés de ce fichier avec la répartition suivante :

- 334 PME de moins de 250 salariés; seules 287 déclarent être indépendantes d'un groupe de plus de 250 salariés,
- 68 entreprises de 250 à 2000 salariés; la notion d'ETI utilisée dans les analyses des résultats de l'enquête inclut au final des PME non indépendantes de moins de 250 salariés appartenant à un groupe de 250 à 2000 salariés (au nombre de 47) ainsi que des entreprises et groupes de 250 à 2 000 salariés (au nombre de 68),

réparties entre :

- 121 entreprises primo déposantes,
- 281 entreprises déposantes régulières.

On observe une différence par rapport aux données exhaustives de la première partie. Certains facteurs peuvent expliquer qu'une PME soit classée par l'INPI parmi les primo-déposants alors que dans l'enquête, elle répond que le brevet de 2007 n'est pas son premier brevet publié car :

- elle a pu changer de raison sociale entre sa première demande publiée et celle de 2007; dans ce cas, il s'agit d'une nouvelle entreprise pour l'INPI,
- elle peut ne pas avoir identifié le bon brevet lorsqu'on l'interrogeait sur sa demande de brevet publiée en 2007.

Dans la suite de l'enquête, on considère que le critère du premier dépôt est celui donné par l'enquête.

Le taux de réponse à l'enquête a été particulièrement élevé : 1507 adresses ont été utilisées pour réaliser 402 interviews. Au total, 27% des adresses utilisées ont donné lieu à une interview.

Annexe 3 : La classification internationale des brevets (CIB)

Depuis 1975, les brevets bénéficient d'une classification technologique très fine, utilisée par tous les pays dans leur système de brevet : la classification internationale des brevets, communément dénommée "CIB". Il s'agit d'une structure hiérarchique très fine qui, dans sa huitième édition, divise la technologie en huit sections comptant environ 70 000 subdivisions. A chaque subdivision est attribué un symbole consistant en des chiffres arabes et des caractères latins. Les symboles pertinents de la CIB sont indiqués sur chaque document de brevet (demandes de brevet publiées et brevets délivrés), dont plus d'un million ont été établis chaque année au cours des 10 dernières années. Les symboles de la CIB sont attribués par l'office national ou régional de propriété industrielle qui publie le document de brevet.

La classification est très utile pour la recherche de documents de brevet dans le cadre de la recherche sur "l'état de la technique". Cette recherche est nécessaire pour les administrations chargées de la délivrance des brevets, les inventeurs potentiels, les unités de recherche-développement, ainsi que tous ceux qui s'intéressent aux applications ou au développement de la technologie.

Malheureusement, cette classification est peu adaptée à l'analyse en termes de stratégies technologiques. Il a donc été nécessaire d'élaborer des regroupements faisant le lien avec les catégories utilisées en économie industrielle et dans l'analyse des politiques technologiques. L'OST et l'INPI, en collaboration avec l'Institut Fraunhofer de Karlsruhe ont construit une nomenclature technologique constituée de domaines et sous domaines. Cette nomenclature ne correspondant plus à la 8ème classification, entrée en vigueur au 01/01/2006, l'OMPI a révisé cette classification en 2008.

La classification internationale des brevets, communément dénommée "CIB", est fondée sur un traité multilatéral administré par l'OMPI. Ce traité, l'[Arrangement de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets](#), qui a été conclu en 1971, est entré en vigueur en 1975.

L'Arrangement de Strasbourg établit la classification internationale des brevets qui, dans sa huitième édition, divise la technologie en huit sections comptant environ **70 000** subdivisions. A chaque subdivision est attribué un symbole consistant en des chiffres arabes et des caractères latins.

Les symboles pertinents de la CIB sont indiqués sur chaque document de brevet (demandes de brevet publiées et brevets délivrés), dont plus d'**un million** ont été établis chaque année au cours des 10 dernières années. Les symboles de la CIB sont attribués par l'office national ou régional de propriété industrielle qui publie le document de brevet.

La classification est très utile pour la recherche de documents de brevet dans le cadre de la recherche sur "**l'état de la technique**". Cette recherche est nécessaire pour les administrations chargées de la délivrance des brevets, les inventeurs potentiels, les unités de recherche-développement, ainsi que tous ceux qui s'intéressent aux applications ou au développement de la technologie.

Aux fins de sa mise à jour, la CIB fait l'objet d'une révision périodique et une nouvelle édition est régulièrement publiée. L'édition actuelle (huitième édition) est entrée en vigueur le **1^{er} janvier 2006**. Depuis cette date, plusieurs nouvelles versions du niveau élevé sont entrées en vigueur tandis que le niveau de base restait inchangé. Une nouvelle version du niveau de base et du niveau élevé entrera en vigueur le 1er janvier 2009.

Table de correspondance entre domaines technologiques et CIB –Table révisée en mai 2008
par l'OMPI

Domaine / sous domaine	Code CIB
I Électronique - électricité	
1 Énergie - machines électriques	F21#, H01B, H01C, H01F, H01G, H01H, H01J, H01K, H01M, H01R, H01T, H02#, H05B, H05C, H05F, H99Z
2 Audiovisuel	G09F, G09G, G11B, H04N-003, H04N-005, H04N-009, H04N-013, H04N-015, H04N-017, H04R, H04S, H05K
3 Télécommunications	G08C, H01P, H01Q, H04B, H04H, H04J, H04K, H04M, H04N-001, H04N-007, H04N-011, H04Q
4 Transmission d'informations numériques	H04L
5 Circuits électroniques fondamentaux	H03#
6 Informatique	(G06# not G06Q), G11C, G10L
7 Méthodes de traitement de données pour le management	B81#, B82#
8 Semi-conducteurs	H01L
II Instrumentation	
9 Optique	G02#, G03B, G03C, G03D, G03F, G03G, G03H, H01S
10 Mesure	G01B, G01C, G01D, G01F, G01G, G01H, G01J, G01K, G01L, G01M, (G01N not G01N-033), G01P, G01R, G01S; G01V, G01W, G04#, G12B, G99Z
11 Analyses biologiques	G01N-033
12 Contrôle	G05B, G05D, G05F, G07#, G08B, G08G, G09B, G09C, G09D
13 Technologies médicales	A61B, A61C, A61D, A61F, A61G, A61H, A61J, A61L, A61M, A61N, H05G
III Chimie - Matériaux	
14 Chimie organique fine	(C07B, C07C, C07D, C07F, C07H, C07J, C40B) not A61K, A61K-008, A61Q
15 Biotechnologies	(C07G, C07K, C12M, C12N, C12P, C12Q, C12R, C12S) not A61K
16 Pharmacie	A61K not A61K-008
17 Chimie Macromoléculaire,	C08B, C08C, C08F, C08G, C08H, C08K, C08L
18 Produits agricoles et alimentaires	A01H, A21D, A23B, A23C, A23D, A23F, A23G, A23J, A23K, A23L, C12C, C12F, C12G, C12H, C12J, C13D, C13F, C13J, C13K
19 Chimie de base	A01N, A01P, C05#, C06#, C09B, C09C, C09F, C09G, C09H, C09K, C09D, C09J, C10B, C10C, C10F, C10G, C10H, C10J, C10K, C10L, C10M, C10N, C11B, C11C,

	C11D, C99Z	
20	Matériaux, métallurgie	C01#, C03C, C04#, C21#, C22#, B22#
21	Traitement de surface	B05C, B05D, B32#, C23#, C25#, C30#, B81#, B82#
22	Nanotechnologies et micro-structures	B81#, B82#
23	Ingénierie chimique	B01B, B01D-000#, B01D-01##, B01D-02###, B01D-03###, B01D-041, B01D-043, B01D-057, B01D-059, B01D-06###, B01D-07###, B01F, B01J, B01L, B02C, B03#, B04#, B05B, B06B, B07#, B08#, D06B, D06C, D06L, F25J, F26#, C14C, H05H
24	Technologies de l'environnement	A62D, B01D-045, B01D-046, B01D-047, B01D-049, B01D-050, B01D-051, B01D-052, B01D-053, B09#, B65F, C02#, F01N, F23G, F23J, G01T, E01F-008, A62C
IV Machines – mécanique - transports		
25	Outillage	B25J, B65B, B65C, B65D, B65G, B65H, B66#, B67#
26	Machines-outils	B21#, B23#, B24#, B26D, B26F, B27#, B30#, B25B, B25C, B25D, B25F, B25G, B25H, B26B
27	Moteurs – pompes – turbines	F01B, F01C, F01D, F01K, F01L, F01M, F01P, F02#, F03#, F04#, F23R, G21#, F99Z
28	Machines pour textile et papeterie	A41H, A43D, A46D, C14B, D01#, D02#, D03#, D04B, D04C, D04G, D04H, D05#, D06G, D06H, D06J, D06M, D06P, D06Q, D99Z, B31#, D21#, B41#
29	Autres machines spécialisées	A01B, A01C, A01D, A01F, A01G, A01J, A01K, A01L, A01M, A21B, A21C, A22#, A23N, A23P, B02B, C12L, C13C, C13G, C13H, B28#, B29#, C03B, C08J, B99Z, F41#, F42#
30	Procédés thermiques	F22#, F23B, F23C, F23D, F23H, F23K, F23L, F23M, F23N, F23Q, F24#, F25B, F25C, F27#, F28#
31	Composants mécaniques	F15#, F16#, F17#, G05G
32	Transports	B60#, B61#, B62#, B63B, B63C, B63G, B63H, B63J, B64#
V Autres		
33	Ameublement, jeux	A47#, A63#
34	Autres biens de consommation	A24#, A41B, A41C, A41D, A41F, A41G, A42#, A43B, A43C, A44#, A45#, A46B, A62B, B42#, B43#, D04D, D07#, G10B, G10C, G10D, G10F, G10G, G10H, G10K, B44#, B68#, D06F, D06N, F25D, A99Z
35	BTP	E02#, E01B, E01C, E01D, E01F-001, E01F-003, E01F-005, E01F-007, E01F-009, E01F-01#, E01H, E03#, E04#, E05#, E06#, E21#, E99Z

Annexe 4 : Poids des domaines technologiques par type de déposants (source : INPI 2008)

Domaine	Sous -Domaine	Brevets des personnes morales françaises	Brevets des PME	Poids des brevets des PME	Brevets des PME entre 1 et 9 salariés	Poids des brevets des PME entre 1 et 9 salariés	Brevets des PME entre 10 et 49 salariés	Poids des brevets des PME entre 10 et 49 salariés	Brevets des PME entre 49 et 250 salariés	Poids des brevets des PME entre 49 et 250 salariés	Brevets des entreprises de taille intermédiaire	Poids des brevets des entreprises de taille intermédiaire
Électronique - électricité		2 176	338	15,5%	136	6,2%	145	6,7%	57	2,6%	70	3,2%
	Energie - machines électriques	645	63	9,7%	26	4,0%	25	3,9%	12	1,9%	25	3,9%
	Audiovisuel	174	53	30,2%	24	13,7%	20	11,7%	8	4,8%	3	1,7%
	Télécommunications	426	64	15,1%	26	6,1%	29	6,9%	9	2,1%	5	1,2%
	Transmission d'informations numériques	280	46	16,5%	18	6,3%	25	9,1%	3	1,2%	2	0,7%
	Circuits électroniques fondamentaux	85	8	9,3%	5	5,3%	1	0,8%	3	3,2%	5	5,9%
	Informatique	367	84	22,8%	34	9,4%	31	8,6%	18	4,9%	8	2,2%
	Méthodes de traitement de données pour le management	24	10	42,2%	2	10,0%	7	28,7%	1	3,5%	1	3,5%
	Semi-conducteurs	175	10	5,5%	1	0,7%	6	3,4%	3	1,4%	21	12,0%
Instrumentation		904	344	38,1%	120	13,3%	163	18,0%	61	6,8%	20	2,2%
	Optique	191	37	19,6%	11	5,8%	18	9,3%	9	4,5%	2	1,0%
	Mesure	500	87	17,5%	38	7,7%	38	7,7%	11	2,2%	5	1,0%
	Analyses biologiques	53	14	26,3%	5	9,6%	6	11,1%	3	5,7%	2	3,8%
	Contrôle	160	40	25,0%	18	11,6%	16	10,2%	5	3,3%	4	2,5%
	Technologies médicales	288	165	57,4%	47	16,3%	85	29,3%	34	11,7%	7	2,4%

Domaine	Sous -Domaine	Brevets des personnes morales françaises	Brevets des PME	Poids des brevets des PME	Brevets des PME entre 1 et 9 salariés	Poids des brevets des PME entre 1 et 9 salariés	Brevets des PME entre 10 et 49 salariés	Poids des brevets des PME entre 10 et 49 salariés	Brevets des PME entre 49 et 250 salariés	Poids des brevets des PME entre 49 et 250 salariés	Brevets des entreprises de taille intermédiaire	Poids des brevets des entreprises de taille intermédiaire
Chimie - Matériaux		1 824	270	14,8%	114	6,2%	97	5,3%	60	3,3%	27	1,5%
	Chimie organique fine	502	40	8,0%	13	2,6%	12	2,4%	15	3,0%	4	0,8%
	Biotechnologies	83	17	20,3%	9	10,9%	6	7,3%	2	2,1%	2	2,4%
	Pharmacie	258	53	20,5%	21	8,0%	18	6,9%	14	5,6%	2	0,8%
	Chimie Macromoléculaire,	80	2	2,2%	1	1,4%	1	0,8%	0	0,0%	1	1,3%
	Produits agricoles et alimentaires	70	20	28,5%	8	11,2%	8	11,2%	4	6,2%	4	6,2%
	Chimie de base	124	25	20,5%	10	8,3%	10	7,9%	5	4,3%	1	0,8%
	Matériaux, métallurgie	141	14	9,6%	4	2,9%	8	5,5%	2	1,2%	0	0,0%
	Traitement de surface	101	15	14,4%	8	7,9%	3	3,0%	4	3,5%	9	8,9%
	Nanotechnologies et micro-structures	31	1	3,5%	0	1,3%	1	2,2%	0	0,0%	0	0,0%
	Ingénierie chimique	207	56	26,8%	25	11,9%	19	9,3%	12	5,6%	1	0,5%
	Technologies de l'environnement	227	28	12,5%	14	6,3%	12	5,2%	2	1,0%	3	1,3%
Machines – mécanique - transports		4 089	615	15,0%	232	5,7%	229	5,6%	154	3,8%	98	2,4%
	Outillage	399	151	37,9%	49	12,3%	66	16,5%	37	9,2%	15	3,8%
	Machines-outils	245	70	28,8%	28	11,2%	30	12,2%	13	5,3%	15	6,1%
	Moteurs – pompes – turbines	581	16	2,7%	4	0,7%	4	0,8%	7	1,2%	4	0,7%
	Machines pour textile et papeterie	112	23	20,5%	8	7,0%	7	6,0%	8	7,5%	4	3,6%
	Autres machines spécialisées	372	140	37,7%	54	14,5%	53	14,2%	34	9,1%	14	3,8%
	Procédés thermiques	165	30	18,4%	12	7,2%	13	8,2%	5	3,0%	9	5,5%
	Composants mécaniques	531	82	15,5%	33	6,3%	23	4,3%	26	4,9%	28	5,3%
	Transports	1 686	102	6,0%	45	2,7%	33	2,0%	24	1,4%	9	0,5%
Autres		1 114	444	39,8%	176	15,8%	151	13,5%	117	10,5%	56	5,0%
	Ameublement, jeux	248	85	34,3%	35	14,0%	26	10,7%	24	9,7%	10	4,0%
	Autres biens de consommation	289	80	27,6%	34	11,7%	23	8,0%	23	8,0%	6	2,1%
	BTP	577	279	48,3%	107	18,6%	101	17,5%	70	12,2%	40	6,9%
Total		10 107	2010	19,9%	777	7,7%	785	7,8%	449	4,4%	271	2,7%

Questionnaire

ENQUÊTE AUPRES DES PME ET DES ENTREPRISES MOYENNES AYANT DEPOSE UNE DEMANDE DE BREVET PUBLIEE EN 2007

Votre entreprise

Aux entreprises de moins de 250 salariés uniquement

Q1 : Votre entreprise fait-elle partie d'un groupe qui compte plus de 250 personnes au total?

- Oui
- Non

Votre entreprise et l'innovation

Aux primo déposants uniquement

Q2 : Le premier dépôt de brevet de votre entreprise a-t-il bien eu lieu en 2005-2006 ?

- Oui
- Non

Aux déposants réguliers uniquement

Q3 : En moyenne, à quelle fréquence votre entreprise dépose-t-elle des brevets ?

- plus d'une fois par an
- environ une fois par an
- moins souvent

Q4 : La fonction recherche et développement est-elle pour votre entreprise ?

- L'activité principale
- Une part importante de l'activité
- Une activité répondant à un besoin ponctuel

Q5 : La fonction recherche et développement de votre entreprise est-elle externalisée ?

- Oui, totalement
- Oui, en partie
- Non

Q6 : Avez-vous eu recours, dans le cadre de votre démarche d'innovation, à un soutien public ?

- Oui
- Non

Aux personnes ayant répondu « Oui » en Q6

Q7 : De quel type de soutien public avez-vous bénéficié dans le cadre de votre démarche d'innovation ?

- Votre entreprise fait partie d'un pôle de compétitivité
- Votre entreprise fait (faisait) partie d'un incubateur
- Vous avez remporté un concours/prix pour l'innovation
- Vous avez bénéficié de l'aide d'OSEO ANVAR –
- Vous avez bénéficié du soutien d'un Réseau de développement technologique
- Vous avez bénéficié d'un crédit d'impôt recherche
- Vous avez été en contact avec les Centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie (CRITT)
- Vous avez employé un Doctorant sous contrat CIFRE
- Vous avez bénéficié d'un Pré-diagnostic INPI
- Autres, précisez

Le dépôt de brevet

Q8 : Quelles motivations vous ont conduit à protéger vos (votre) invention(s) ?

(Plusieurs réponses possibles)

- empêcher l'imitation
- tirer des revenus des résultats votre R&D (licences, cessions de brevets)
- faciliter les coopérations techniques, nouer des partenariats
- partager votre technologie avec d'autres entreprises pour faciliter son adoption par le marché
- donner une image d'innovation, convaincre ou rassurer des partenaires financiers ou commerciaux
- se protéger des attaques, garantir la liberté d'exploitation
- gêner la concurrence
- Autres, précisez

Aux primo-déposants uniquement

Q9 : Envisagez-vous d'étendre vos (votre) brevet(s) publié(s) en 2007 à l'international ?

- Oui
- Non

A ceux qui ont répondu « Oui » en Q9

Q10 : Où envisagez-vous d'étendre (votre) vos brevet(s) publié(s) en 2007 ?

- En Europe
- Aux Etats-Unis
- En Asie
- Autres : préciser...

Aux déposants réguliers uniquement

Q 11 : Habituellement, étendez-vous vos brevets à l'international ?

- Oui, souvent
- Oui, parfois
- Non

A ceux qui ont répondu « Oui » en Q11

Q12 : Et de manière générale, où étendez-vous vos brevets ?

- En Europe
- Aux Etats-Unis
- En Asie
- Autres : préciser...

A tous

Q13 : Avez-vous déjà conclu des accords de licences ? *(Plusieurs réponses possibles)*

- oui, pour licencier mes technologies a d'autres entreprises
- oui, pour acquérir la technologie d'autres entreprises
- non

A tous

Q14 : Avez-vous eu une collaboration avec un laboratoire public de recherche qui a abouti à un dépôt de brevet ?

- Oui
- Non

Votre entreprise et la propriété industrielle

Aux primo-déposants uniquement

Q15 : Avez-vous accompagné votre dépôt de brevet du dépôt d'un autre titre de propriété industrielle ?

- Oui, pour une marque
- Oui, pour un dessin ou un modèle
- Non

Aux déposants réguliers uniquement

Q16 : Habituellement, vous arrive-t-il d'accompagner vos dépôts de brevet du dépôt d'un autre titre de propriété industrielle ? *Les deux réponses « oui » sont possibles*

- Oui, pour une marque
- Oui, pour un dessin ou un modèle
- Non

Aux primo-déposants uniquement

Q17 : Avez-vous eu recours à un conseil en propriété industrielle lors de votre dépôt de brevet ?

- Oui
- Non

Aux déposants réguliers uniquement

Q18 : Avez-vous habituellement recours à un conseil en propriété industrielle lors de vos dépôts de brevet ?

- Oui
- Non

A tous

Q19 : Qui s'occupe des questions de propriété industrielle dans votre entreprise ?

- Le dirigeant de l'entreprise
- Un spécialiste de la propriété industrielle en interne
- Un service particulier

A ceux qui ont répondu « Un service particulier » en q19

Q20 : Quel est le service qui s'occupe des questions de propriété industrielle dans votre entreprise ?

- Le service juridique
- Le service production
- Le service marketing
- Le service de la recherche et du développement
- Un autre service : précisez

A tous

Q21 : Avez-vous fait le choix du secret pour certaines de vos inventions brevetables ?

- Oui
- Non

Le financement de l'exploitation du (des) brevet(s) publié(s) en 2007

Q22 : Pour développer des produits ou services liés à votre (vos) invention(s) protégée(s) par un brevet quel type de financement avez-vous ou prévoyez-vous d'utiliser ?

(plusieurs réponses possibles)

- Des fonds propres
- Des financements bancaires classiques
- Du capital risque
- Des apports de Business Angels
- Des apports de Fonds d'amorçage publics
- Autres, précisez

Les litiges liés aux brevets

Q23 : Avez-vous déjà fait face à un litige, ayant abouti à une action en justice, relatif à la contrefaçon de brevet?

(les deux réponses « oui » sont possibles simultanément)

- oui, en attaque : action contre des contrefacteurs
- oui, en défense : accusation de contrefaçon
- non

A ceux qui ont répondu « Oui » en Q23

Q24 : Avec quel type d'entreprise avez-vous eu ce ou ces litige(s) ? Était-ce ... ?

- Une PME
- Un grand groupe
- A la fois une PME et un grand groupe
- (Autre)

A ceux qui ont répondu « Oui » à l'item « PME »

Q25 : Quelle était l'origine géographique de cette PME ?

- Européenne
- Américaine
- Asiatique
- Autre : préciser

A ceux qui ont répondu « Oui » à l'item « grand groupe »

Q26 : Quelle était l'origine géographique de ce grand groupe ?

- Européen
- Américain
- Asiatique
- Autre : préciser

Bibliographie

Observatoire de la Propriété Intellectuelle, "Les PME et la PI – Note de synthèse", juin 2007

http://www.inpi.fr/fileadmin/mediatheque/pdf/OPI/PME_PI.pdf

Observatoire de la Propriété Intellectuelle, "Chiffres clés 2007 – Brevets", juillet 2008

http://www.inpi.fr/fileadmin/mediatheque/pdf/statistiques/Brevets_CC_2007.pdf

WIPO (World Intellectual Property Organization), "Intellectual Property Rights and Innovation in Small and Medium-Sized Enterprises", 2004,

http://www.wipo.int/export/sites/www/sme/en/documents/pdf/iprs_innovation.pdf

HEC, INPI, Les Échos, "Propriété industrielle : les Entretiens de Paris", 2008

<http://www.lesentretiensdeparis.fr/entretiens-paris/contenus1.html?PHPSESSID=u3bpi6v14deeoklnc9nuq511p4>

SBA (Small Business Administration), "An Analysis of Small Business Patents by Industry and Firm Size", november 2008

<http://www.sba.gov/advo/research/rs335tot.pdf>

**

*